



asset
management

INVESTIR,
C'EST AUSSI AGIR

91-93 BOULEVARD PASTEUR

CS61595

75015 Paris Cedex 15

T 01 53 15 70 00

WWW.CPR-AM.COM

CPR CASH

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE
FCP de droit français

RAPPORT ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 29 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	6
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	23
Informations spécifiques	25
Informations réglementaires	26
Certification du Commissaire aux comptes	32
Comptes annuels	37
Bilan Actif	38
Bilan Passif	39
Hors-Bilan	40
Compte de Résultat	43
Annexes aux comptes annuels	44
Règles et méthodes comptables	45
Evolution de l'Actif net	49
Compléments d'information	50
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	59
Inventaire	60
Annexe(s)	64
Information SFDR	65

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR Cash - P

Code ISIN : (C) FR0000291239

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Court Terme..

En souscrivant dans CPR Cash - P, vous investissez dans un portefeuille composé de supports monétaires, obligataires et de dépôts, de Durée de Vie Moyenne Pondérée (ou "WAL") inférieure à 120 jours. La Maturité Moyenne Pondérée du portefeuille (ou "WAM") ne pourra pas excéder 60 jours. La maturité maximale des titres en portefeuille ne pourra excéder 397 jours.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance, nette de frais de gestion, égale à celle de l'indice €STR capitalisé sur la période de détention conseillée (supérieure à une semaine), tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du FCP. En cas de très faible niveau des taux du marché monétaire - voire de taux négatifs -, le rendement net de frais dégagé par le FCP pourrait être négatif et le FCP verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.emmibenchmarks.eu.

Le Fonds est constitué d'instruments du marché monétaire de haute qualité crédit et de dérivés. Il répond aux principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR). Pour sélectionner les valeurs éligibles au Fonds, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse crédit combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).

Le processus d'investissement se déroule en trois étapes successives :

- 1) Encadrement préalable de l'univers d'investissement par une analyse détaillée des émetteurs ;
- 2) Intégration des contraintes financières (ratios réglementaires, processus interne d'évaluation du crédit) et extra-financières (notation ESG et exclusion) ;
- 3) Construction du portefeuille :

- a) analyse de la liquidité des actifs et gestion de la liquidité : elle est assurée par l'utilisation des différents instruments de taux disponibles sur les marchés ;
- b) choix d'une maturité moyenne pondérée : elle reflète nos anticipations sur l'évolution de la courbe des taux du marché monétaire ;
- c) sélection des émissions et diversification des titres (obligations, titres de créances négociables) d'émetteurs publics et privés ;
- d) arbitrage : la gestion recherche les opportunités d'investissement parmi les instruments du marché monétaire et les obligations offrant le meilleur rendement/risque selon le type d'instrument et la maturité du titre ;
- e) pilotage de la note ESG du portefeuille en optimisant le couple rendement/Note ESG des émetteurs.

L'analyse extra-financière mise en oeuvre dans le processus d'investissement, sur un univers représentatif de l'indice Merrill Lynch IG Global Corporate 1-3 ans, repose sur l'application de critères ESG fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte Mondial, Organisation Internationale du Travail, Droit de l'Homme, Normes ISO,...). Et sur l'application de critères génériques notamment :

- la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effets de serre, la protection de la biodiversité et de l'eau pour la dimension environnementale ;
- le développement du capital humain, la gestion du travail et des restructurations, la santé et la sécurité, le dialogue social, les relations avec les clients et les fournisseurs, les communautés locales et le respect des droits de l'Homme pour la dimension sociale ;
- l'indépendance du Conseil, la qualité de l'Audit et des contrôles, la politique de rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique globale et la Stratégie ESG pour la dimension de gouvernance.

L'approche Best-in-Class n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le Fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus et notamment la politique d'exclusion d'Amundi sur le charbon et le tabac ainsi que la politique d'engagement du Groupe. Les notes ESG sont établies après agrégation de données issues de fournisseurs de données : celles-ci ne sont pas garanties et peuvent être incomplètes.

Pour concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une combinaison d'approches de type normative, Best-in-Class et engagement :

- 1) Le Fonds intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement à travers la politique d'exclusions d'Amundi ;
- 2) Le Fonds applique également les règles d'intégration ESG suivantes :
 - a) exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
 - b) exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale) ;
 - c) approche dite en "amélioration de note" : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers représentatif de l'indice Merrill Lynch IG Global Corporate 1-3 ans après exclusion de minimum 20% des valeurs les plus mal notées et exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires ;
 - d) taux de couverture des titres en portefeuille : soit au minimum 90% des titres en portefeuille notés ESG à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des actifs solidaires.
- 3) Via une approche "Best-in-Class" : le Fonds cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.
- 4) Enfin, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique socialement responsable.

Les titres en devises sont systématiquement couverts contre le risque de change.

Le Fonds pourra également effectuer des dépôts auprès d'établissements de crédit appartenant au même univers d'investissement.

La dégradation d'un titre/émetteur/établissement de crédit par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres/demandes de remboursement des dépôts concernés. La Société de Gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres/dépôts en portefeuille.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif du FCP par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le FCP investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncés par le Règlement européen (UE) 2017/1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture.

Le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").

Le Fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

CPR Cash - P est libellé en EUR.

CPR Cash - P a une durée de placement recommandée supérieure d'une semaine à trois mois.

CPR Cash - P capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète celui du marché monétaire Euro Court Terme sur lequel il est investi.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR Cash - Tresos Flux

Code ISIN : (C) FR0011030816

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Court Terme.

En souscrivant dans CPR Cash - Tresos Flux, vous investissez dans un portefeuille composé de supports monétaires, obligataires et de dépôts, de Durée de Vie Moyenne Pondérée (ou "WAL") inférieure à 120 jours. La Maturité Moyenne Pondérée du portefeuille (ou "WAM") ne pourra pas excéder 60 jours. La maturité maximale des titres en portefeuille ne pourra excéder 397 jours.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance, nette de frais de gestion, égale à celle de l'indice €STR capitalisé sur la période de détention conseillée (supérieure à une semaine), tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du FCP. En cas de très faible niveau des taux du marché monétaire - voire de taux négatifs -, le rendement net de frais dégagé par le FCP pourrait être négatif et le FCP verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.emmbenchmarks.eu.

Le Fonds est constitué d'instruments du marché monétaire de haute qualité crédit et de dérivés. Il répond aux principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR). Pour sélectionner les valeurs éligibles au Fonds, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse crédit combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).

Le processus d'investissement se déroule en trois étapes successives :

- 1) Encadrement préalable de l'univers d'investissement par une analyse détaillée des émetteurs ;
- 2) Intégration des contraintes financières (ratios réglementaires, processus interne d'évaluation du crédit) et extra-financières (notation ESG et exclusion) ;
- 3) Construction du portefeuille :

- a) analyse de la liquidité des actifs et gestion de la liquidité : elle est assurée par l'utilisation des différents instruments de taux disponibles sur les marchés ;
- b) choix d'une maturité moyenne pondérée : elle reflète nos anticipations sur l'évolution de la courbe des taux du marché monétaire ;
- c) sélection des émissions et diversification des titres (obligations, titres de créances négociables) d'émetteurs publics et privés ;
- d) arbitrage : la gestion recherche les opportunités d'investissement parmi les instruments du marché monétaire et les obligations offrant le meilleur rendement/risque selon le type d'instrument et la maturité du titre ;
- e) pilotage de la note ESG du portefeuille en optimisant le couple rendement/Note ESG des émetteurs.

L'analyse extra-financière mise en oeuvre dans le processus d'investissement, sur un univers représentatif de l'indice Merrill Lynch IG Global Corporate 1-3 ans, repose sur l'application de critères ESG fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte Mondial, Organisation Internationale du Travail, Droit de l'Homme, Normes ISO,...). Et sur l'application de critères génériques notamment :

- la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effets de serre, la protection de la biodiversité et de l'eau pour la dimension environnementale ;
- le développement du capital humain, la gestion du travail et des restructurations, la santé et la sécurité, le dialogue social, les relations avec les clients et les fournisseurs, les communautés locales et le respect des droits de l'Homme pour la dimension sociale ;
- l'indépendance du Conseil, la qualité de l'Audit et des contrôles, la politique de rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique globale et la Stratégie ESG pour la dimension de gouvernance.

L'approche Best-in-Class n'exclut aucun secteur d'activité à priori. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le Fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus et notamment la politique d'exclusion d'Amundi sur le charbon et le tabac ainsi que la politique d'engagement du Groupe. Les notes ESG sont établies après agrégation de données issues de fournisseurs de données : celles-ci ne sont pas garanties et peuvent être incomplètes.

Pour concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une combinaison d'approches de type normative, Best-in-Class et engagement :

- 1) Le Fonds intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement à travers la politique d'exclusions d'Amundi ;
- 2) Le Fonds applique également les règles d'intégration ESG suivantes :
 - a) exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
 - b) exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale) ;
 - c) approche dite en "amélioration de note" : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers représentatif de l'indice Merrill Lynch IG Global Corporate 1-3 ans après exclusion de minimum 20% des valeurs les plus mal notées et exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires ;
 - d) taux de couverture des titres en portefeuille : soit au minimum 90% des titres en portefeuille notés ESG à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des actifs solidaires.
- 3) Via une approche "Best-in-Class" : le Fonds cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.
- 4) Enfin, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique socialement responsable.

Les titres en devises sont systématiquement couverts contre le risque de change.

Le Fonds pourra également effectuer des dépôts auprès d'établissements de crédit appartenant au même univers d'investissement.

La dégradation d'un titre/émetteur/établissement de crédit par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres/demandes de remboursement des dépôts concernés. La Société de Gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres/dépôts en portefeuille.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif du FCP par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le FCP investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncés par le Règlement européen (UE) 2017/1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture.

Le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").

Le Fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

CPR Cash - Tresos Flux est libellé en EUR.

CPR Cash - Tresos Flux a une durée de placement recommandée supérieure d'une semaine à trois mois.

CPR Cash - Tresos Flux capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement



Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Le niveau de risque de ce FCP reflète celui du marché monétaire Euro Court Terme sur lequel il est investi.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR Cash - I

Code ISIN : (C) FR0010413583

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Court Terme.

En souscrivant dans CPR Cash - I, vous investissez dans un portefeuille composé de supports monétaires, obligataires et de dépôts, de Durée de Vie Moyenne Pondérée (ou "WAL") inférieure à 120 jours. La Maturité Moyenne Pondérée du portefeuille (ou "WAM") ne pourra pas excéder 60 jours. La maturité maximale des titres en portefeuille ne pourra excéder 397 jours.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance, nette de frais de gestion, égale à celle de l'indice €STR capitalisé sur la période de détention conseillée (supérieure à une semaine), tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du FCP. En cas de très faible niveau des taux du marché monétaire - voire de taux négatifs -, le rendement net de frais dégagé par le FCP pourrait être négatif et le FCP verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.emmibenchmarks.eu.

Le FCP est constitué d'instruments du marché monétaire de haute qualité crédit et de dérivés. Il répond aux principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR). Pour sélectionner les valeurs éligibles au Fonds, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse crédit combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).

Le processus d'investissement se déroule en trois étapes successives :

- 1) Encadrement préalable de l'univers d'investissement par une analyse détaillée des émetteurs ;
- 2) Intégration des contraintes financières (ratios réglementaires, processus interne d'évaluation du crédit) et extra-financières (notation ESG et exclusion) ;
- 3) Construction du portefeuille :

- a) analyse de la liquidité des actifs et gestion de la liquidité : elle est assurée par l'utilisation des différents instruments de taux disponibles sur les marchés ;
- b) choix d'une maturité moyenne pondérée : elle reflète nos anticipations sur l'évolution de la courbe des taux du marché monétaire ;
- c) sélection des émissions et diversification des titres (obligations, titres de créances négociables) d'émetteurs publics et privés ;
- d) arbitrage : la gestion recherche les opportunités d'investissement parmi les instruments du marché monétaire et les obligations offrant le meilleur rendement/risque selon le type d'instrument et la maturité du titre ;
- e) pilotage de la note moyenne ESG du portefeuille en optimisant le couple rendement/Note ESG des émetteurs.

L'analyse extra-financière mise en oeuvre dans le processus d'investissement, sur un univers représentatif de l'indice Merrill Lynch IG Global Corporate 1-3 ans, repose sur l'application de critères ESG fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte Mondial, Organisation Internationale du Travail, Droit de l'Homme, Normes ISO,...). Et sur l'application de critères génériques notamment :

- la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effets de serre, la protection de la biodiversité et de l'eau pour la dimension environnementale ;
- le développement du capital humain, la gestion du travail et des restructurations, la santé et la sécurité, le dialogue social, les relations avec les clients et les fournisseurs, les communautés locales et le respect des droits de l'Homme pour la dimension sociale ;
- l'indépendance du Conseil, la qualité de l'Audit et des contrôles, la politique de rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique globale et la Stratégie ESG pour la dimension de gouvernance.

L'approche Best-in-Class n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le Fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus et notamment la politique d'exclusion d'Amundi sur le charbon et le tabac ainsi que la politique d'engagement du Groupe. Les notes ESG sont établies après agrégation de données issues de fournisseurs de données : celles-ci ne sont pas garanties et peuvent être incomplètes.

Pour concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une combinaison d'approches de type normative, Best-in-Class et engagement :

- 1) Le Fonds intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement à travers la politique d'exclusions d'Amundi ;
- 2) Le Fonds applique également les règles d'intégration ESG suivantes :
 - a) exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
 - b) exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale) ;
 - c) approche dite en "amélioration de note" : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers représentatif de l'indice Merrill Lynch IG Global Corporate 1-3 ans après exclusion de minimum 20% des valeurs les plus mal notées et exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires ;
 - d) taux de couverture des titres en portefeuille : soit au minimum 90% des titres en portefeuille notés ESG à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des actifs solidaires.
- 3) Via une approche "Best-in-Class" : le Fonds cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.
- 4) Enfin, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique socialement responsable.

Les titres en devises sont systématiquement couverts contre le risque de change.

Le Fonds pourra également effectuer des dépôts auprès d'établissements de crédit appartenant au même univers d'investissement. La dégradation d'un titre/émetteur/établissement de crédit par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres/demandes de remboursement des dépôts concernés. La Société de Gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres/dépôts en portefeuille.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif du FCP par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le FCP investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncés par le Règlement européen (UE) 2017/1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture.

Le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").

Le Fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

CPR Cash - I est libellé en EUR.

CPR Cash - I a une durée de placement recommandée d'une semaine à trois mois.

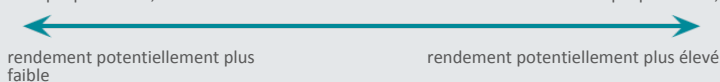
CPR Cash - I capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,



Le niveau de risque de ce fonds reflète celui du marché monétaire Euro Court Terme sur lequel il est investi.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Compte rendu d'activité

Janvier 2022

La tendance à la hausse des taux initiée depuis la mi-décembre 2021 s'est poursuivie. La volonté affichée des Banques Centrales de lutter contre l'inflation a amené les investisseurs à anticiper davantage de durcissement des politiques monétaires, entraînant une hausse de la volatilité en ce début d'année. La FED a réussi à surprendre le marché par un ton plus « hawkish » que prévu alors même que les investisseurs s'attendaient déjà à un fort relèvement des taux en 2021 (anticipation de 4 hausses en début de mois contre 5 au 31 janvier). Dans son communiqué, la FED a confirmé son intention d'agir rapidement et fermement en raison de la vigueur du marché de l'emploi et de l'inflation, sans inquiétude particulière concernant la croissance (au-delà des attentes au Q4 2021 à 6,9%). En effet, la dernière publication de l'inflation à 7% ainsi que les révisions répétées des anticipations d'évolution des prix font planer un réel doute concernant la prochaine décélération de l'inflation, et cela d'autant plus que l'inflation se propage désormais aux salaires. En Europe, la croissance est elle aussi en hausse à 4.6% en rythme annuel sur le Q4 2021, en nette hausse par rapport au Q3 et ce malgré le variant Omicron toujours en circulation. Les indicateurs avancés PMI sont, pour le mois de décembre, globalement conformes aux attentes avec une dynamique baissière depuis le pic de la reprise. Ils confirment la normalisation de la situation économique en Europe post Covid. Dans ce contexte sur les marchés obligataires, le 10 ans US a terminé le mois en hausse de 27bps à 1.75% tandis que le Bund a clôturé proche de 0% soit +15bps sur janvier. L'ajustement des valorisations s'est fait principalement par les taux courts suite à l'accélération du calendrier de la FED et de manière plus marquée aux US qu'en Europe. Les tensions géopolitiques entre la Russie et l'Ukraine ainsi que les craintes autour d'un nouveau gouvernement italien ont ajouté de la volatilité sur les marchés provoquant un écartement des primes de risque en Europe. Finalement, le dénouement positif des élections en Italie (2nd mandat pour S. Mattarella) a rassuré le marché permettant au spread 10 ans italien de se resserrer de 7bps. L'activité primaire a été très dynamique en première partie du mois. Avec l'entrée dans la période des résultats pour de nombreux émetteurs, la dynamique primaire s'est affaiblie en fin de mois dans un contexte de hausse de l'aversion pour le risque. Le marché monétaire s'est progressivement normalisé tant sur les taux d'émission que sur les volumes offerts. Les niveaux de rendements des émetteurs corporates sont restés globalement proches voir inférieurs du taux de dépôts à -0.50% et les banques françaises émettent en moyenne à €STR +5 bps sur du un an. Dans ce contexte, nous optimisons les liquidités et investissons tant sur des émetteurs corporates que bancaires sur des maturités allant jusqu'à 3 mois. La durée de vie moyenne du portefeuille est de 59 jours. La WAM reste stable avec 4 jours. La qualité crédit du portefeuille reste solide avec une notation moyenne de BBB+. La note globale ESG ressort à C+ contre D+ pour l'indice de référence.

Février 2022

Ce mois-ci, la volatilité sur les marchés a atteint un plus haut depuis mars 2020 suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie qui a provoqué une vive inquiétude au sein de la communauté internationale et a agi comme un déclencheur d'un fort mouvement risk-off sur les marchés. La mise en œuvre de sanctions économiques envers la Russie et V. Poutine visant à affaiblir le pays ont alimenté les craintes d'un conflit mondial et d'impacts dévastateurs sur l'économie mondiale. L'impact le plus marquant est l'envolée des anticipations d'inflation à court terme en lien avec les prix de pétrole et du gaz qui s'inscrivent en forte hausse. Les révisions des prévisions d'inflation affectent ainsi essentiellement la partie courte de la courbe par un effet « mécanique » alors que l'inflation à moyen/long terme incorpore une probabilité importante de ralentissement marqué de la croissance sous la baisse du pouvoir d'achat. Cette situation a pris l'ascendant sur les anticipations et le mouvement général de hausse de taux dans le prolongement de la volonté marquée des Banques Centrales de durcir les conditions financières. Le mouvement haussier s'était toutefois accéléré en début de mois au gré des propos hawkish des membres de la BCE et des bons chiffres économiques aux US et en Europe. Les indicateurs CPI ont continué de surprendre à la hausse aux US et en Europe (respectivement 7.5% et 5.1%) alimentant les anticipations d'un durcissement plus rapide que prévu des politiques monétaires. Le mouvement s'est toutefois inversé en deuxième partie de mois alors que le risque de stagflation fait son retour, poussant les investisseurs à réévaluer leurs anticipations de hausses des taux. Les inconnues sur les retombées de cette crise devraient amener les Banques Centrales à différer toute décision importante autres que celles nécessaires au maintien de la stabilité financière. Dans ce contexte hautement incertain, les obligations d'Etat ont joué leur rôle de valeur refuge. Les pentes des courbes se sont globalement accentuées en Europe, suite au renchérissement des papiers courts dans un mouvement de fuite vers la qualité. Le mouvement de baisse des taux n'a toutefois pas compensé la hausse observée en début de mois et les rendements souverains

finissent ainsi en hausse sur l'ensemble du mois (respectivement +6pbs à -0.16% et +12pbs à +0.14% pour les 5 et 10 ans allemands, +11pbs à 1.72% et +5pbs à 1.83% pour les 5 et 10 ans US). Le contexte inflationniste puis l'invasion de l'Ukraine par la Russie ont fortement mis sous pression les actifs risqués au cours du mois de Février. Les primes se sont fortement écartées, aussi bien sur la partie dérivée (l'ITraxx Main Investment Grade a fini plus large de +12pbs à 71pbs et le Xover plus large de +59pbs à 345pbs) que sur les marchés cash qui ont fini en net recul, la hausse des taux n'ayant pas joué le rôle d'amortisseur : -2.65% pour le Crédit IG illustré par l'indice BoAML Euro Corporate. Sans surprise, les actifs à bêta élevé ont souffert davantage: -3.23% pour le High Yield Euro et -3.68% pour les Corporate Hybrides qui est la classe d'actifs qui accuse le plus fort recul depuis le début d'année. Il est également à noter une plus grande dispersion entre les noms avec le retour du risque idiosyncratique, notamment sur les Corporate. Le marché primaire a quant à lui été fortement perturbé par la brutale aversion au risque (35Mds€ d'émissions sur le mois contre 76Mds€ pour janvier). Dans ce contexte, les taux rendements monétaires sont progressivement revenus à des niveaux supérieurs au taux de dépôts. Les banques françaises émettent dorénavant à €STR +3 bps à 3 mois et €STR +7bps à un an en moyenne contre €STR -1bp et €STR +4bps respectivement le mois dernier. Dans ce contexte, nous optimisons les liquidités et investissons tant sur des émetteurs corporates que bancaires sur des maturités allant jusqu'à 3 mois. La durée de vie moyenne du portefeuille est de 49 jours. La WAM reste stable avec 4 jours. La qualité crédit du portefeuille reste solide avec une notation moyenne de BBB+. La note globale ESG ressort à C+ contre D+ pour l'indice de référence.

Mars 2022

Au mois de mars, la volatilité du marché des taux est restée élevée dans un contexte de conflit entre l'Ukraine et la Russie, qui risque de peser sur l'activité via différents canaux, comme l'envolée des prix énergétiques, la rupture des chaînes de productions, la réduction des échanges et la baisse de la confiance des entreprises et consommateurs. Par ailleurs, la remontée de l'inflation entraîne une remontée généralisée des taux. Les intervenants de marchés anticipent un resserrement à venir des politiques monétaires des Banques Centrales plus marqué et plus rapide. Avec un marché de l'emploi tendu et une inflation en hausse en février, la FED a remonté ses taux de 25bp, en laissant entendre que des hausses de 50bp pourraient être nécessaires pour rattraper le retard pris. En zone Euro, l'accélération de l'inflation va amener la BCE à réduire plus rapidement ses achats ; le programme APP augmenté à 40mds en avril pour prendre le relais de la fin du PEPP, diminuera à 30mds en mai et 20 mds en juin. Il pourrait se terminer dès juillet ouvrant la porte à une hausse des taux dès l'automne. La BCE se laisse toute latitude compte tenu de l'incertitude sur l'activité. La vulnérabilité énergétique européenne reste considérable, la Russie étant le principal fournisseur de l'UE en pétrole brut, gaz naturel et combustibles fossiles solides. L'inflation dans la zone euro est révisée à la hausse : 6,3% en 2022 (contre 4,3% auparavant), avec un pic à 7,1% au T2 22 et une croissance révisée à la baisse de 0,5% en 2022. Le marché obligataire anticipe désormais un cycle de remontée des taux de 175bps en zone euro (taux terminal à 125bp) et de 250bp supplémentaires aux Etats-Unis pour approcher les 3%. En conséquence, les taux ont inversé leur tendance baissière due à la recherche d'actifs de qualité pour remonter jusqu'à 2,33% sur le 10 ans américain (+59bp) et 0,55% (+18bps) sur le 10 ans allemand. La courbe américaine est désormais plate, estimant que la FED réussira à juguler la hausse des prix peut-être au prix d'un fort ralentissement de l'activité, voire d'une récession. En Zone Euro, la pente de la courbe s'est encore accentuée sur le segment 2/10. Les spreads pays périphériques sont restés pratiquement inchangés contre Bund. Après une hausse des primes du crédit Euro en début de mois, l'appétit pour le risque est revenu en dépit du ton « hawkish » de la BCE qui a déclaré qu'elle allait accélérer la réduction progressive de son programme d'achat d'obligations et mettre fin aux achats nets d'actifs dès le troisième trimestre 2022. Les spreads se sont ainsi resserrés pendant le reste du mois, regagnant une partie du terrain perdu depuis le début de la guerre entre la Russie et l'Ukraine (au global -19pbs à 129pbs sur la prime moyenne de l'indice BoAML Euro Corporate et -45pbs à 400pbs sur la prime moyenne de l'indice BoAML Euro High Yield). En termes de performance, ce resserrement des primes n'a toutefois pas contrebalancé l'effet de la forte hausse des taux et les segments les plus longs en duration ont le plus souffert à l'instar de l'Investment Grade (-1.39%) alors que le High Yield limite la baisse (-0.12%). L'amélioration du sentiment de marché s'est également traduite sur le marché primaire avec une nette reprise des volumes de nouvelles émissions après un début de mois en demi-teinte -même si la plupart des nouvelles obligations concernaient des sociétés bien notées- le High Yield restant en retrait. Dans ce contexte, les taux rendements monétaires sont revenus sur des niveaux d'avant crise covid-19. Les émetteurs corporates ont fait leur grand retour sur le marché monétaire avec une hausse de leurs encours de plus de 20mds€ depuis le début de l'année. En ce qui concerne les émetteurs bancaires, bien que leurs encours soient restés stables, ils ont progressivement remonté leur courbe passant leur niveau de

3 mois de €STR +3 bps à +8 bps et le 1 an de €STR +7 bps à +15 bps. Dans ce contexte, nous avons profité du retour de certains émetteurs pour réinvestir les tombées et optimiser les liquidités à des niveaux attractifs. La durée de vie moyenne du portefeuille augmente et passe à 63 jours. La WAM reste stable avec 3 jours. La qualité crédit du portefeuille reste solide avec une notation moyenne de A-. La note globale ESG ressort à C+ contre D+ pour l'indice de référence.

Avril 2022

La guerre entre la Russie et l'Ukraine est restée une source de volatilité pour les marchés, poussant les prix des matières premières à la hausse et maintenant la pression sur une inflation déjà élevée. Les Banques Centrales restent "hawkish" et se focalisent sur les risques à la hausse pour les perspectives d'inflation, malgré les inquiétudes pesant sur la croissance. Les Banques Centrales semblent en effet de plus en plus pressées de resserrer leurs politiques monétaires au regard de la hausse des prix, en dépit de la faiblesse de l'activité pénalisée par la pénurie de certaines matières premières ou biens intermédiaires et le fléchissement de la confiance des ménages devant l'inflation. La croissance trimestrielle (Q1 2022 versus Q4 2021) progresse ainsi de seulement 0.2% en zone Euro et fléchit de -0.5% aux Etats-Unis tandis que l'inflation reste sur de très hauts niveaux à +7.5% en glissement annuel en zone Euro et +8.5% aux Etats-Unis. La faiblesse de l'Euro laisse penser que le pic d'inflation n'est pas atteint. En avril, la BCE n'a pas indiqué une volonté d'accélérer le rythme de fin du stimulus : elle a confirmé ses orientations précédentes concernant l'assouplissement quantitatif (qui devrait prendre fin au troisième trimestre) et la séquence de sa politique conventionnelle, les taux directeurs devraient augmenter « à un moment donné » après la fin du QE. Si les membres de la BCE s'accordent désormais sur une hausse des taux, le mois de juin devrait nous éclairer sur le calendrier et la latitude de cette hausse. S'agissant de la Fed, celle-ci devrait réduire la taille de son bilan record (9 000 milliards de dollars), comme indiqué dans sa feuille de route de resserrement monétaire, après deux ans de QE. Jerome Powell a envoyé des signaux clairs indiquant que la Fed était prête à relever son taux directeur de 50 points de base lors du FOMC du mois de mai. La poursuite du mouvement de remontée des taux souverains s'est ainsi nettement inscrite sur le mois : les taux ont progressé à 2.93% pour le 10 ans américain (+60bp) et à 0.94% (+39bps) pour le 10 ans allemand. Ces anticipations entraînent aussi un écartement des spreads pays ou du swap contre Allemagne. Plusieurs raisons peuvent être évoquées : D'abord, la raréfaction des obligations souveraines et notamment allemandes avec un flottant de l'ordre de 20% alors que les besoins en collatéral sont renforcés et que le programme d'achat de la BCE est toujours actif. Ensuite, les acteurs qui couvrent leur portefeuille plus aisément en vendant des swaps (swap payeur). Les marchés du crédit sont repartis à l'écartement, mettant fin au rallye des trois dernières semaines de mars et reflétant les préoccupations persistantes concernant l'inflation élevée et l'affaiblissement de la croissance. La prime moyenne sur le Crédit Euro IG s'est ainsi écartée de +19pbs à 152pbs (indice BoAML Euro Corporate), une tendance accentuée sur les segments haut bêta tels que le High Yield (+54pbs à 467pbs pour l'indice BoAML Euro High Yield) et Corporate Hybrides (+46pbs à 285pbs). La conjonction de la hausse des taux et de l'écartement des primes de crédit a ainsi eu un fort impact sur la performance des marchés (-2.77% en performance totale sur le Crédit Euro IG, dont une contribution de l'effet taux de -1.80%). Le marché primaire est resté très peu actif tout au long du mois, le total des émissions d'avril représentant à peine plus de la moitié du niveau d'avril 2021. Sur le marché monétaire, les spreads offerts se stabilisent. En effet, les émetteurs bancaires émettent à €STR +9 bps sur le 3 mois et à €STR +15 bps sur le 1 an, soit les mêmes niveaux que le mois dernier. En revanche, au vu de la courbe de swap €STR, les taux de rendements offerts sont fortement remontés. Le swap €STR 1 an termine le mois à +0.05% soit une hausse de +29 bps contre un fixing €STR à -0.58%. Dans ce contexte, nous profitons du retour de certains émetteurs pour réinvestir les tombées et optimiser les liquidités à des niveaux de rendement attractifs. La durée de vie moyenne du portefeuille est stable à 60 jours. La WAM reste stable avec 4 jours. La qualité crédit du portefeuille reste solide avec une notation moyenne de A-. La note globale ESG ressort à B- contre D+ pour l'indice de référence.

Mai 2022

Le conflit en Ukraine est resté source de volatilité pour les marchés et son impact sur l'inflation reste scruté de près aussi bien par les investisseurs que les banques centrales qui cherchent un point d'équilibre dans leur politique monétaire, à savoir une hausse des taux directeurs en limitant le risque de récession. L'inflation a en effet atteint un record historique en mai dans la zone Euro (+8,1% contre 7,4% en avril), ce qui complique la tâche de la BCE qui devrait mettre fin à son assouplissement quantitatif cet été alors qu'une première hausse des taux directeurs est attendue pour le mois de juillet. En mai, les achats de titres s'élèvent à 30 milliards d'euros et seront réduits à 20 milliards d'euros en juin. La Fed a de son côté, et comme anticipé, remonté

sa fourchette de Fed funds de 50 bps à 0,75/1%, c'est la première hausse de taux de 50 bps depuis 22 ans. Elle a également annoncé le début du resserrement quantitatif pour le 1er juin, en réduisant son bilan de 30 milliards de dollars par mois en bons du Trésor américain et de 17,5 milliards de dollars en MBS pour les trois prochains mois. La Chine poursuit par ailleurs sa politique zéro covid avec un assouplissement dans certaines villes. Le Premier ministre a reconnu la nécessité de limiter le ralentissement économique, la situation étant pire qu'au début de la pandémie en 2020. En mai, la consommation est au plus bas et le chômage est proche du record absolu (6,1%). La PBoC surprend le marché, vendredi 20 Mai, avec une baisse de 15 bps de son taux 5 ans LPR (la plus grosse baisse depuis 2019). La mesure doit permettre de réduire les coûts d'emprunt sur le marché. Une volatilité accrue a touché le marché des obligations souveraines, les rendements du Bund et du Trésor américain ayant connu de fortes variations sur l'ensemble de la courbe. La remontée des taux souverains s'est ainsi poursuivie sur le mois, notamment en Europe et sur la partie courte (+24pbs à 0.50% pour le 2 ans allemand, +18pbs à 1.12% pour le 10 ans) tandis que les taux US ont baissé (-16pbs à 2.56% sur le 2 ans, -9pbs à 2.84% sur le 10 ans). Les marchés du crédit ont continué de sous-performer ce mois-ci, cristallisant les inquiétudes concernant l'inflation et le risque sur la croissance. Les primes sur le Crédit Euro IG ont évolué dans une large fourchette de près de 20 points de base, commençant à 151pbs et culminant à 170pbs au milieu du mois. Ils ont regagné une partie du terrain perdu les derniers jours du mois, alors que le sentiment du marché s'est amélioré, pour terminer à 162pbs (+12pbs sur le mois). Cette même tendance a été observée sur le High Yield (+20pbs à 474pbs pour l'indice BoAML Euro High Yield). L'écartement des primes de crédit et la hausse des taux ont creusé la performance totale de la classe d'actifs (-1.29% dont une contribution de l'effet taux de -0.85%). Le marché primaire a fait écho aux sautes d'humeur des investisseurs, opérant par à-coups et s'arrêtant lors des phases d'aversion au risque. Dans ce contexte, la courbe de swap €STR continue son ascension. Le niveau du swap €STR 6 mois et 1 an remontent de +22pbs à -0.15% et +26pbs à -0.15% respectivement, contre un fixing €STR à -0.59%. Sur le marché monétaire, les émetteurs bancaires émettent en moyenne à €STR +11 bps sur le 3 mois et à €STR +17 bps sur le 1 an, soit une hausse de +2 bps sur les deux maturités. Dans ce contexte, nous profitons du retour de certains émetteurs pour réinvestir les tombées et optimiser les liquidités à des niveaux de rendement attractifs. La durée de vie moyenne du portefeuille diminue à 47 jours. La WAM reste stable avec 3 jours. La qualité crédit du portefeuille reste solide avec une notation moyenne de A-. La note globale ESG ressort à C+ contre D+ pour l'indice de référence

Juin 2022

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine a provoqué un choc géopolitique et une flambée des prix dans les produits de base liés à l'énergie. En réponse aux sanctions occidentales, la Russie a rompu un contrat d'approvisionnement de gaz ce qui porte à croire qu'un rationnement aura lieu cet hiver. Les pays de l'Union Européenne dépendant du gaz russe, s'organisent pour reconstituer leurs réserves avant que la demande n'explose. Cette crise énergétique va avoir un impact sur l'inflation qui est déjà fulgurante. En réponse à ces évolutions, les banquiers centraux ont averti que l'ère des taux d'intérêt bas était révolue. La BCE qui devait ne relever les taux que « progressivement » durcit son message pour lutter contre l'inflation qui s'est intensifiée en juin en zone euro à 8.6% en juin. A cela s'ajoute une faible croissance : selon le FMI, la croissance mondiale devrait chuter à 3,6% en 2022 contre 6,1% en 2021. Ainsi, Christine Lagarde a mis fin aux spéculations et a annoncé une augmentation de 25 bps dès juillet et probablement 50 bps en septembre. La BCE cessera également ses achats de titres dans le cadre du programme APP à partir du 1er juillet. Quant à la FED, Jérôme Powell a annoncé le 15 juin une augmentation de ses taux directeurs de 75 bps ce qui correspond à la plus forte hausse depuis 1994. L'objectif étant de ramener l'inflation à 2%, nous nous attendons à ce que la Fed relève à nouveau ses taux de 75 bps en juillet et 50 bps en septembre. Concernant la croissance économique des Etats-Unis, la FED anticipe une croissance à 1,7%, contre 2,8% précédemment. Les prévisions des membres du FOMC donnent désormais un taux à 3,4% fin 2022, et à 3,8% en 2023, alors que celles de mars le plaçaient à seulement 1,9% cette année. Sur les marchés obligataires, ces déclarations ont provoqué une augmentation de la volatilité, avec une forte remontée des taux suivie d'un retournement, sur les marchés obligataires. L'écart entre les obligations italiennes et allemandes à 10 ans, a commencé à se creuser dès qu'il est devenu évident que l'inflation obligerait la BCE à suivre la Fed dans le relèvement des taux d'intérêt. Les annonces de la BCE ont cependant permis par la suite de mettre un terme à cet élargissement. La forte inflation provoque des tensions inédites sur les taux. Les mouvements peuvent être de grandes amplitudes compte tenu des incertitudes sur l'inflation, la croissance et les politiques monétaires. En conséquence, sur le mois, les taux ont progressé à 1,34% pour le 10 ans Allemand (+15,6 bps), à 1,93% pour le 10 ans Français (+22,5 bps), à 3,29% pour le 10 ans Italie (+10 bps) et à 2,96% pour le taux 10 ans Américain (+5,7 bps).

Dans ce contexte, la courbe de swap €STR continue de remonter avec un mouvement plus marqué sur le 1 an qui passe à 0.64% soit +33 bps contre +4 bps pour le 6 mois à -0.11%. L'€STR reste stable et termine le mois à -0.59%. Sur le marché monétaire, le niveau à 3 mois des émetteurs bancaires se stabilise avec en moyenne à €STR +11 bps tandis que leur intérêt à émettre semble se porter sur les maturités plus longues. Le niveau d'émission à 1 an, quant à lui, s'écarte encore de 2 bps et finit à €STR +19. Dans ce contexte, nous profitons du retour de certains émetteurs pour réinvestir les tombées et optimiser les liquidités à des niveaux de rendement attractifs. La durée de vie moyenne du portefeuille est stable avec 51 jours. La WAM reste basse avec 2 jours. La qualité crédit du portefeuille reste solide avec une notation moyenne de A-. La note globale ESG ressort à C+ contre D+ pour l'indice de référence.

Juillet 2022

Une forte incertitude a continué de dominer au cours du mois de juillet alors que le risque de stagflation augmente et que le reste du newsflow macro mitigé (flux faibles et erratiques du gaz transitant par le gazoduc Nordstream 1, données d'activité économique.) n'a pas été particulièrement porteur. Les prix à la consommation (IPC) ont en effet augmenté plus qu'attendu en juillet : l'inflation en zone Euro est passée de 8,6% en juin à 8,9% en juillet, l'inflation sous-jacente grimpe de 3,7% à 4%. Le PIB de la zone Euro au deuxième trimestre a connu un rebond inattendu à 0,7% (0,5% au premier trimestre), bénéficiant probablement de l'effet de réouverture entraînant une hausse de la consommation et des exportations tirées par les services et le tourisme. Parmi les grandes économies, l'Allemagne a été le pays le moins performant avec une croissance nulle au deuxième trimestre. La France a renoué avec la croissance avec une activité de 0,5% après une contraction de -0,2% au premier trimestre. Le PIB de l'Italie a augmenté de 1%, celui de l'Espagne de 1,1%, la demande intérieure étant le principal moteur de sa croissance. Enfin, l'économie aux États-Unis s'est de nouveau contractée au deuxième trimestre de -0,9% en rythme trimestriel annualisé (-1,6% au premier trimestre), configurant ainsi une récession dite technique. En réponse à cet environnement économique, les banques centrales ont maintenu leur ton « hawkish » et leur objectif principal de réduire le niveau de l'inflation. La BCE a frappé fort en relevant ses taux directeurs de 50pbs, ramenant ainsi le taux de dépôt de -0,5% à zéro. Elle a également annoncé la création d'un nouvel outil anti-fragmentation, l'IPT (instrument de protection de la transmission), qui devrait assurer une transmission équitable de la politique monétaire dans toutes les juridictions de la zone Euro. La Fed a de même poursuivi le resserrement de sa politique monétaire et relevé de 75pbs ses taux directeurs lors du FOMC de juillet. Si la Fed reste particulièrement préoccupée par la lutte contre l'inflation et est déterminée à continuer de relever les taux pour ralentir la demande, les propos de Jerome Powell en fin de mois ont toutefois paru adoucir son discours sur le resserrement monétaire à venir. Cette crainte grandissante d'un ralentissement économique s'est matérialisée en une nette revue à la baisse des anticipations de marché des prochaines hausses de taux (notamment en zone Euro) et un repli très fort des taux souverains : le taux 10 ans US termine le mois à 2,65% (en baisse de -36pbs sur le mois), tandis que le taux 10 ans allemand s'établit à 0,82%, soit -52pbs par rapport à juin. Le spread BTP/Bund atteint cependant 221pbs, en hausse de +28pbs. Il s'était écarté plus fortement (230pbs) lors de la démission du Premier ministre Draghi, entraînant un vote de confiance clivant et serré où les partis centre-droits s'étaient abstenus de voter, mettant ainsi les projecteurs sur la crise du gouvernement italien. Dans ce contexte, la courbe de swap €STR s'est réajustée avec la hausse de 50 bps de la BCE. L'€STR a fixé au jour le jour sur des niveaux autour de -0,08%. Le taux swap €STR 3 mois est remonté de -25pbs à +15 Bps, et le taux 1 an a légèrement remonté de 7 bps et termine à +0,72%. Sur le marché monétaire, le niveau à 3 mois des émetteurs bancaires se stabilise avec en moyenne à €STR +11 bps tandis que leur intérêt à émettre semble se porter sur les maturités plus longues. Le niveau d'émission à 1 an, quant à lui, s'écarte encore de 2 bps et finit à €STR +21. Dans ce contexte, nous profitons du retour de certains émetteurs pour réinvestir les tombées et optimiser les liquidités à des niveaux de rendement attractifs. La durée de vie moyenne du portefeuille est stable avec 39 jours. La WAM reste stable avec 0 jour. La qualité crédit du portefeuille reste solide avec une notation moyenne de A-. La note globale ESG ressort à B- contre D+ pour l'indice de référence.

Août 2022

Les indicateurs avancés publiés le mois dernier se sont inscrits à la baisse et se rapprochent des niveaux de récession. L'inflation reste en effet extrêmement élevée et les banques centrales sont confrontées au dilemme entre la lutte contre l'inflation et la préservation de la croissance. Cet environnement a inévitablement alimenté une forte volatilité qui a marqué le mois d'août. L'indice PMI manufacturier de la zone euro a surpris à la baisse, atteignant 49.6, confirmant la décélération de l'activité commerciale. L'Allemagne souffre

particulièrement alors que les économies reposant davantage sur les services ou le tourisme, comme la France, l'Espagne ou l'Italie, ont mieux résisté. En revanche, les indicateurs de l'IPC dans la zone euro ont atteint un niveau record de 9,1% en août, le plus haut niveau depuis la création de l'euro sous l'effet de la flambée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Les prix du gaz et de l'électricité poursuivent leur tendance à la hausse en Europe, atteignant des niveaux record dans la perspective de coupures de l'approvisionnement en gaz en provenance de Russie. En réponse à ces publications économiques, les banques centrales ont maintenu leur position « hawkish » avec pour principal objectif de ralentir l'inflation. Powell a ainsi réitéré, notamment à l'occasion du symposium économique de Jackson Hole, l'engagement de la Fed à lutter contre l'inflation, mais a également reconnu que le relèvement des taux et la réduction du bilan de la banque centrale entraîneront une certaine "difficulté". Les marchés ont fortement réagi à la nouvelle position belliciste du président de la Fed, comprenant le sérieux de l'engagement de la Fed à ramener l'inflation à 2%. Le dollar américain marque le troisième mois de gains par rapport à ses homologues, résultat de la position dominante de la Fed sur le resserrement agressif de la politique monétaire. La BCE semble quant à elle vouloir accélérer le rythme des hausses de taux d'intérêt face à la hausse de l'inflation, bien qu'elle soit confrontée à la fragmentation économique de la zone euro. Les commentaires récents des membres du conseil des gouverneurs indiquent qu'une augmentation de 50bp est accordée le 8 septembre et que 75bp devient de plus en plus probable. À l'instar de la FED, la BCE préfère agir plus tôt et avec force pour éviter un cycle de hausse des taux plus dommageable pour la croissance et plus durable. Néanmoins, les gouverneurs de la BCE ont opté pour une approche "réunion par réunion", laissant une marge de manœuvre pour adapter la politique monétaire à un environnement très incertain. Dans ce contexte de chiffres d'inflation record, le 10 ans américain a terminé le mois à 3,2% (en hausse de +54pbs sur le mois), tandis que le Bund 10 ans a terminé le mois à 1,54%, soit +72pbs par rapport à juillet. L'écart BTP/Bund a terminé le mois à 233pbs, en hausse de +24pbs, dans un scénario d'incertitudes économiques et politiques dues à sa forte exposition aux prix du gaz et aux élections à venir en septembre. Le répit connu par les marchés en juillet a été de courte durée et les fortes hausses de taux ont impacté significativement les valorisations obligataires, notamment sur l'Investment Grande Euro (-4.2% de performance totale dont -3.7% de contribution négative des taux souverains). Plus sensible à cette forte remontée de taux, le crédit Investment Grade a par ailleurs vu sa prime s'écarter de +15pbs (+19pbs pour la partie dérivée Itraxx Main) tandis que le High Yield a mieux résisté et sa prime s'est même resserrée (-24pbs sur la partie cash bonds mais +79pbs pour le Xover, induisant un écart important de valorisation entre les deux segments). Sur la courbe, les obligations à plus longue échéance ont sous-performé. Le marché primaire a enfin été particulièrement actif (38Mds€ sur le mois), notamment sur la dernière semaine où un rattrapage s'est opéré et de nombreux émetteurs sont venus sur le marché alors que les Banques Centrales durcissent leur discours et laissent présager une poursuite de la remontée des taux d'emprunt. Dans ce contexte, la courbe de swap €STR a continué sa remontée tandis que l'€STR a fixé au jour le jour sur des niveaux autour de -0,08%. Le taux swap €STR 3 mois est remonté de -25bps à +15 Bps, et le taux 1 an a légèrement remonté de 7 bps et termine à +0,72%. Sur le marché monétaire, le niveau à 1 an des émetteurs bancaires continue de s'écarter légèrement à €STR +25 en moyenne. Dans ce contexte, nous profitons du retour de certains émetteurs pour réinvestir les tombées et optimiser les liquidités à des niveaux de rendement attractifs. La durée de vie moyenne du portefeuille est stable avec 30 jours. La WAM reste stable avec 0 jour. La qualité crédit du portefeuille reste solide avec une notation moyenne de A-. La note globale ESG ressort à B- contre D+ pour l'indice de référence.

Septembre 2022

Les marchés sont restés volatils face aux tensions géopolitiques, à l'inflation persistante et au ralentissement de la croissance. Les banques centrales sont restées focalisées sur le risque de "désancrage" des anticipations d'inflation plutôt que par les risques baissiers pesant sur la croissance. La forte inflation est due à la flambée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, à la forte demande dans le secteur des services, et aux goulets d'étranglement de l'offre. La crise énergétique s'est aggravée dans la zone euro, intensifiant les risques à la hausse pour les perspectives d'inflation. Dans ce contexte, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé à l'unanimité de relever les taux directeurs de 75 points de base, en raison des préoccupations liées au risque de hausse de l'inflation. Compte tenu du niveau très élevé de l'inflation, la BCE est déterminée à "concentrer" les hausses de taux et à "normaliser" rapidement les taux directeurs et devrait maintenir une position « hawkish » dans les mois à venir. Lors de l'événement du Conseil atlantique à Francfort, la présidente de la BCE, Christine Lagarde, a répété que même si la croissance ralentit considérablement, les taux d'intérêt devront augmenter : "Nous ferons ce que nous devons faire, c'est-à-dire continuer à relever les taux d'intérêt au cours des prochaines réunions". Comme prévu, le FOMC a procédé à une troisième hausse consécutive

OPCVM CPR CASH

de 75 points de base, portant le taux des fonds fédéraux à 3,25%, et s'est engagé à relever ses taux de manière agressive face aux pressions inflationnistes dans une économie soutenue par un marché du travail très résistant et robuste. Malgré le ralentissement de la croissance, le marché du travail est resté extrêmement tendu, avec un taux de chômage proche de son plus bas niveau en 50 ans, des offres d'emploi proches de leurs plus hauts niveaux historiques et une croissance élevée des salaires. La Fed veut maintenant pousser les taux directeurs au-dessus de 4,5% en 2023. Dans ce contexte de chiffres d'inflation record, le taux 10 ans américain a terminé le mois à 3,8% (en hausse de 56bps sur le mois), tandis que le Bund a terminé le mois à près de 2,10%, soit +55bps par rapport à août. L'écart BTP/Bund a terminé le mois à 239bps, stable à l'approche des élections générales, qui n'ont pas offert de surprises majeures. Le marché du crédit a terminé le mois et le trimestre dans le rouge, en raison de l'accumulation d'événements négatifs (dernières nouvelles de la guerre actuelle entre l'Ukraine et la Russie, victoire décisive de l'extrême droite aux élections législatives en Italie, mini-budget controversé du nouveau gouvernement britannique). Cette dégradation est observable sur les niveaux des primes des indices dérivés Itraxx Main avec +15 pbs à 135 pbs et Xover avec +53pbs à 641pbs, qui atteignent des sommets depuis le début d'année. Sur les marchés cash, ce net repli (-3.47% en performance pour l'indice BoaML Euro Corporate) est en grande partie imputable à la hausse des taux souverains (-2.9% de contribution) même si la partie crédit a contribué négativement. Dans ce contexte, la courbe de swap €STR continue sa remontée. Le taux swap €STR 3 mois est remonté de +51 bps passant de 0,73% à 1,24%, tout comme le swap 1 an avec +68 bps sur le mois passant de 1,68% à 2,29%. L'€STR a terminé le mois à 0,64%. Sur le marché monétaire, le niveau à 1 an des émetteurs bancaires se stabilise à €STR +25 en moyenne. Dans ce contexte, nous profitons du retour de certains émetteurs pour réinvestir les tombées et optimiser les liquidités à des niveaux de rendement attractifs. La durée de vie moyenne du portefeuille est stable avec 30 jours. La WAM reste stable avec 0 jour. La qualité crédit du portefeuille reste solide avec une notation moyenne de BBB+. La note globale ESG ressort à B- contre D+ pour l'indice de référence.

Octobre 2022

En octobre, la situation des banques centrales reste compliquée, préoccupées par le risque de désancrage des anticipations d'inflation, mais aussi par les risques de baisse de la croissance. Ainsi, en octobre, la BCE a réitéré son engagement ferme à lutter contre l'inflation et a augmenté ses taux directeurs de 75 points de base, comme prévu par le marché. L'inflation reste "beaucoup trop élevée" et "restera au-dessus de l'objectif pendant une période prolongée". La BCE semble également préoccupée par l'évolution de la croissance et s'attend à un nouvel affaiblissement de l'activité économique pour le reste de l'année et le début de l'année prochaine. La nouvelle communication laisse entrevoir une poursuite des hausses de taux moins agressive. La BCE poursuivra son approche "réunion par réunion", mais en tenant compte de la croissance. Les chiffres préliminaires du PIB de la zone euro en glissement trimestriel sont conformes aux attentes, avec une croissance de +0,2%, mais inférieure à celle du trimestre précédent (+0,8%). L'attention des marchés est également focalisée sur la FED et sur un futur ralentissement des hausses de taux, dans un contexte où l'économie américaine est plus résistante que prévu, avec un marché du travail toujours solide, ayant créé 437 000 emplois en septembre. Lors de la prochaine réunion qui se tiendra la première semaine de novembre, le FOMC devrait relever les taux de 75 points de base pour la quatrième fois consécutive, pour les porter dans une fourchette de 3,75% à 4%, le niveau le plus élevé depuis 2008. Dans ce contexte, le taux 10 ans américain a terminé le mois à 4,04% (en hausse de 22 pbs sur le mois), tandis que le Bund a terminé le mois à près de 2,13%, soit +3 pb par rapport à septembre. Le spread BTP/Bund a terminé le mois à 214bps, en baisse de 25pbs. Les spreads espagnols et portugais à 10 ans se sont resserrés de 9bps et 8bps, respectivement. Les marchés du crédit ont retrouvé une certaine stabilité en octobre malgré un mois riche en événements (démission inattendue du Premier ministre du Royaume-Uni, publication de l'inflation de la zone euro à 9,9%). Les primes de crédit se sont ainsi resserrées nettement sur la partie dérivée qui avaient atteint des records sur l'année (-21 pbs à 114 pbs pour l'Itraxx Main, -86 pbs à 555 pbs pour le Xover). De façon similaire sur les marchés cash, ce resserrement est plus fort sur le High Yield que l'Investment Grade (-45pbs à 580 pbs pour l'indice BoaML Euro High Yield contre -5 pbs à 216 pbs pour l'indice BoaML Euro Corporate). En termes de performance totale, la hausse des taux a toutefois grevé une partie de ce gain sur la partie crédit (+0.47% de contribution de la partie crédit de l'Euro Investment Grade mais +0.19% en performance totale sur le mois). Il est également à noter que la légère compression des primes de crédit sur l'Investment Grade est imputable au resserrement des swap spreads qui ont également reflué, entre -5 pbs et -10 pbs sur la courbe. L'activité du marché primaire, en hausse par rapport au mois de septembre, continue malgré tout de rester sur des niveaux réduits (11Mds€ sur le segment Investment Grade, 0.4Md€ sur le High Yield). La courbe de swap

€STR continue sa remontée. Le taux swap €STR 3 mois est remonté de +46 bps passant de 1,24% à 1,70%. Le niveau de swap 1 an remonte aussi mais dans une moindre mesure avec +16bps sur le mois passant de 2,29% à 2,45%. L'€STR a terminé le mois à 0,65%. Sur le marché monétaire, le niveau à 1 an des émetteurs bancaires français reste à €STR +25 en moyenne. Dans ce contexte, nous profitons du retour de certains émetteurs pour réinvestir les tombées et optimiser les liquidités à des niveaux de rendement attractifs. La durée de vie moyenne du portefeuille est stable avec 30 jours. La WAM reste stable avec 0 jour. La qualité crédit du portefeuille reste solide avec une notation moyenne de A-. La note globale ESG ressort à C+ contre D+ pour l'indice de référence.

Novembre 2022

Les marchés ont été portés ce mois-ci par des signes indiquant que la dynamique d'inflation commençait à s'atténuer dans les principales économies, avec des surprises à la baisse aux États-Unis et dans la zone euro selon les dernières données. Les indicateurs de l'IPC dans la zone euro sont tombés à 10% en novembre, avec une baisse significative de la contribution de l'énergie, inférieure aux attentes des enquêtes (10,4%) et en baisse par rapport aux 10,7% d'octobre. Pour la première fois en 18 mois, le ralentissement de l'inflation est dû à une légère diminution des chiffres de l'IPC de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Irlande, du Portugal et de la Grèce, ainsi qu'à une baisse de celui des Pays-Bas (de 16,8% à 11,2% en raison d'un changement dans l'intégration de la facture de gaz des ménages), même si l'inflation reste à deux chiffres. Sur le volet des politiques monétaires, les commentaires récents des membres du conseil des gouverneurs ont indiqué des divergences quant à l'ampleur de la prochaine hausse des taux d'intérêt qui aura lieu en décembre - certains privilégiant 50 points de base et d'autres 75 points de base pour maîtriser l'inflation. Christine Lagarde a déclaré que la BCE n'avait pas fini de relever les taux d'intérêt et qu'il fallait ramener l'inflation à son objectif à moyen terme. En réponse à ces publications économiques, le président de la Fed a envoyé des signaux concernant la modération du rythme des hausses de taux à partir de la prochaine réunion de politique générale en décembre. Il a également laissé entendre que, malgré les chiffres de l'inflation d'octobre, le marché du travail devrait s'assouplir sensiblement. Dans ce contexte, le 10 ans américain a terminé le mois à 3,60% (en baisse de 44 pb sur le mois), tandis que le Bund a terminé le mois à proximité de 1,99%, soit -14 pb par rapport à octobre. Le spread BTP/Bund a terminé le mois à 193bps, soit une baisse de 21pbs. Les spreads espagnols et portugais à 10 ans se sont resserrés de 6,7bps et 4,3bps, respectivement. La bonne performance globale des actifs risqués étant attribuable à un changement de sentiment à l'égard des banques centrales, celles-ci semblant disposées à réduire progressivement le rythme des hausses de taux. Les premiers signaux d'une inflation ralentie et d'un assouplissement du rythme des hausses de taux par les banques centrales ont également réconforté les marchés du Crédit qui ont fortement rebondi en Novembre. Les primes de crédit ont continué de se resserrer sur la partie dérivée (-22 pbs à 92 pbs pour l'Itraxx Main, -96 pbs à 459 pbs pour le Xover) tandis que les marchés cash ont largement suivi ce rallye, aussi bien sur l'Investment Grade (-37 pbs à 179 pbs pour l'indice BoaML Euro Corporate) que sur le High Yield (-74 pbs à 506 pbs pour l'indice BoaML Euro High Yield contre). En termes de performance totale, ce resserrement a fortement contribué au rebond du marché (contribution du crédit à hauteur de +2.19% à la performance totale de +2.79%). Parmi les secteurs qui ont le plus profité de ce rallye, l'Immobilier rebondit nettement (-117 pbs de resserrement) après avoir sous-performé depuis le début d'année, de même que les secteurs des Transports et des Utilities. Le marché primaire a enfin poursuivi sa lancée initiée mi-octobre avec de nombreuses opérations primaires, en particulier sur l'Investment Grade (60Mds€ émis) tandis que l'activité reste atone sur le High Yield (2Mds€ contre 12Mds€ l'an passé sur la même période). La courbe de swap €STR continue sa remontée. Le taux swap €STR 3 mois est remonté de +25 bps passant de 1,70% à 1,95% et le niveau de swap 1 an remonte mais dans une moindre mesure avec +15bps sur le mois passant de 2,45% à 2,59%. L'€STR a terminé le mois à 1,39%. Sur le marché monétaire, le niveau à 1 an des émetteurs bancaires français reste à €STR +25 en moyenne. Dans ce contexte, nous profitons du retour de certains émetteurs pour réinvestir les tombées et optimiser les liquidités à des niveaux de rendement attractifs. La durée de vie moyenne du portefeuille est stable avec 35 jours. La WAM reste stable avec 0 jour. La qualité crédit du portefeuille reste solide avec une notation moyenne de A-. La note globale ESG ressort à C+ contre D+ pour l'indice de référence.

Décembre 2022

L'incertitude a persisté sur les marchés au cours du mois de décembre. Le spectre d'une récession et l'attitude hawkish des banques centrales dont la priorité est de lutter contre l'inflation, restent les principales préoccupations. La BCE a relevé ses taux directeurs de 50 points de base, comme prévu, portant le taux de dépôt à désormais 2,0%. Mais elle a délivré un discours hawkish inattendu, plus ferme qu'en octobre,

soulignant que « les taux d'intérêt devront encore augmenter de manière significative à un rythme régulier ». Lors de la conférence de presse, la Présidente C. Lagarde, bien que réitérant une approche toujours dépendante des données, a confirmé une sorte de pré engagement quant à la future trajectoire des taux (une hausse à un rythme régulier de 50 points de base actuellement) afin d'atteindre le resserrement significatif nécessaire. La BCE a relevé ses prévisions d'inflation de base pour l'année prochaine à 4,2% et prévoit qu'elle sera encore supérieure à l'objectif en 2025. Les pressions sur les prix restent fortes dans tous les secteurs, les coûts de l'énergie étant transférés à l'ensemble de l'économie et l'euro se dépréciant. La croissance des salaires se renforce, soutenue par un marché du travail robuste et un certain rattrapage pour compenser l'inflation chez les travailleurs. En ce qui concerne la croissance, la BCE prévoit une légère récession, de courte durée au cours du quatrième trimestre 2022 et du premier trimestre 2023, suivie d'une reprise, stimulée par la réduction des goulets d'étranglement de l'offre, la réouverture de la Chine, la vigueur du marché du travail et les effets de base sur l'énergie. Du côté de la Fed, celle-ci a augmenté ses taux directeurs de 50 points de base, portant le taux Fed Funds à 4,25-4,50%, ce qui représente une modération après quatre hausses consécutives de 75 points de base. La réduction de la taille du bilan de la Fed devrait se poursuivre, et se situer autour de 1 milliard de dollars en 2023. La Fed a également revu ses prévisions de croissance en forte baisse, de 1,2% à 0,5% en 2023, et en légère baisse, de 1,7% à 1,6% en 2024. L'inflation aux États-Unis a poursuivi sa baisse, avec une hausse annuelle de 7,1% en novembre (6,0% pour l'inflation sous-jacente), après 7,7% en octobre et un pic à 9,1% en juin. Les projections de la Fed concernant l'indice des prix à la consommation ont été révisées à la hausse, passant de 3,1% à 3,5% en 2023, de 2,3% à 2,5% en 2024, tandis que les prévisions pour 2025 restent inchangées à 2,1%. Dans ce contexte, le 10 ans américain a terminé le mois à 3,87% (en hausse de 27pbs sur le mois), tandis que le Bund a terminé le mois à proximité de 2,55%, soit +63pbs par rapport à novembre. Le spread BTP/Bund a terminé le mois à 211pbs, soit une hausse de 18pbs. Les spreads espagnols et portugais à 10 ans se sont écartés de 6bps et 5bps, respectivement. Décembre a marqué la fin du rallye pour les actifs risqués qui avait débuté en octobre. Ce rallye, initialement alimenté par la baisse de l'inflation aux États-Unis et la confirmation par le président de la Fed, M. Powell, que des hausses de taux d'intérêt plus modestes étaient probables, s'est arrêté brutalement lorsque les marchés ont réalisé que les banques centrales resteraient fermement engagées dans la lutte contre l'inflation. Le Crédit a dans ce contexte bien tenu puisque l'essentiel de la performance négative (-1,62% pour l'indice BoAML Euro Corporate) provient de la forte poussée des taux souverains (-2,34% de contribution négative de l'effet taux) tandis que les primes se sont resserrées (-13pbs à 167pbs contre souverain, +0,72% de la contribution de la partie crédit). Le High Yield européen, moins sensible aux mouvements des taux, a terminé le mois en baisse de -0,73% (-12pbs de resserrement de primes). Au sein de la classe d'actifs, les obligations subordonnées ont surperformé, notamment les Corporate hybrides (-0,25% de performance totale, resserrement -25pbs sur la prime moyenne). La courbe de swap €STR continue sa remontée. Le taux swap €STR 3 mois est remonté de +30 bps passant de 1,95% à 2,25% et le niveau de swap 1 an de +42 bps passant de 2,59% à 3,11%. L'€STR a terminé le mois à 1,89%. Sur le marché monétaire, le niveau à 1 an des émetteurs bancaires français remonte à €STR +30 en moyenne. Dans ce contexte, nous profitons du retour de certains émetteurs pour réinvestir les tombées et optimiser les liquidités à des niveaux de rendement attractifs. La durée de vie moyenne du portefeuille est en hausse avec 60 jours. La WAM reste stable avec 0 jour. La qualité crédit du portefeuille reste solide avec une notation moyenne de A-. La note globale ESG ressort à C+ contre D+ pour l'indice de référence.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR CASH et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR Cash - I en devise EUR : -0,004% / -0,03% avec une Tracking Error de 0,01%
- Part CPR Cash - P en devise EUR : -0,05% / -0,03% avec une Tracking Error de 0,01%
- Part CPR Cash - Treso Flux en devise EUR : -0,05% / -0,03% avec une Tracking Error de 0,01%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	144 141 275,99	78 287 278,19
BNP PARIBAS 141222 OISEST 0.06	50 000 000,00	50 000 000,00
SG OISEST+0.075% 12-12-23 EMTN	95 000 000,00	
SG ISSUER OISEST+0.075% 12-12-22		95 000 000,00
LA BANQUE POSTALE 010422 FIX -0.62	45 000 775,01	45 000 000,00
BNP PA OISEST+0.09% 14-09-22	45 000 000,00	45 000 000,00
BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I2 C	39 086 180,00	49 897 157,25
INTE BANK LUXE ZCP 16-06-22	40 048 102,22	40 000 000,00
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 16092	40 020 454,90	40 000 000,00
INTESA SANPAOLO BANK LUX SA 201022	39 976 347,33	40 000 000,00

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	29/12/2022
Part CPR CASH I	
Frais de gestion variables acquis	18 190,90
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	0,003
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	6 337,69
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,001
Part CPR CASH P	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part CPR CASH TRESO FLUX	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	33,21
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,001

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 124 000 959,00**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions : 124 000 959,00
- o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 418 210 174,00**

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap : 418 210 174,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG MADRID	CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG CREDIT AGRICOLE CIB HSBC FRANCE EX CCF

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	99 992 079,84
. Actions	
. Obligations	24 000 354,00
. OPCVM	
. Espèces (*)	810 000,00
Total	124 802 433,84
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	406 814,75
. Autres revenus	
Total des revenus	406 814,75
. Frais opérationnels directs	948 343,72
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	948 343,72

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant				
% de l'Actif Net*				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant				124 000 959,00
% de l'Actif Net				9,03%

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

SPAIN LETRAS DEL TESORO ESPAGNE				99 992 079,84
BON Y OBLIG ESTADO STRIP ESPAGNE				9 953 500,00
ITALY BUONI POLIENNALI TES HYBRID STRIP ITALIE				7 970 820,00
ITALY BUONI POLIENNALI TESORO CPON STRIP ITALIE				4 029 034,00
ESPAGNE ESPAGNE				2 047 000,00

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA (MADRID) ESPAGNE				124 000 959,00
---	--	--	--	----------------

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type				
- Actions				
- Obligations				24 000 354,00
- OPC				
- TCN				
- Cash				
Rating				

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Monnaie de la garantie					
Euro				123 992 433,84	

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an				99 992 079,84	
Plus d'1 an				9 975 000,00	
Ouvertes				14 025 354,00	

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois				124 000 959,00	
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

CACEIS Bank					
Titres				123 992 433,84	
Cash					

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres				
Cash				

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus				
- OPC			401 691,17	
- Gestionnaire				
- Tiers				
Coûts				
- OPC			946 062,36	
- Gestionnaire				
- Tiers				

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

CPR Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

CPR Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, CPR Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPC, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts

OPCVM CPR CASH

de titres. Les revenus provenant des opérations de prêts de titres bénéficient à l'OPC, déduction faite des coûts opérationnels supportés par la société de gestion dans le cadre de la mise en place de ces opérations, lesquels coûts n'excéderont pas 40% des revenus générés par lesdites opérations.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Depuis le **1^{er} janvier 2022**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Nouvelles orientations de l'ESMA sur les commissions de surperformance :**

Votre fonds applique les nouvelles orientations de l'autorité européenne régulatrice des marchés (ESMA) visant à assurer une application commune, uniforme et régulière dans le domaine des commissions de surperformance.

Cette réglementation vise à homogénéiser l'information faite aux investisseurs sur la méthodologie de calcul des commissions de surperformance.

La nouvelle méthodologie de calcul prévoit notamment une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission.

Cette méthodologie est détaillée dans la documentation réglementaire de votre OPC dans les paragraphes destinés à la description des frais.

- **Changement siège social de CPR AM :**

Depuis le 31/12/2021, le siège social de CPR Asset Management, société de gestion de votre fonds, est fixé au 91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris (*en lieu et place du 90, boulevard Pasteur – 75015 Paris*).

Depuis le **17 février 2022**, le prospectus de votre FCP a été modifié pour mise en conformité avec les exigences du Règlement Taxonomie.

Le règlement européen 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») met en place un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifie le règlement européen Disclosure.

Au titre du Règlement sur la Taxonomie, les investissements durables sur le plan environnemental sont les investissements dans une ou plusieurs activités économiques qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu de ce Règlement.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis dans le Règlement sur la Taxonomie, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis dans ledit Règlement, qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales établies par ce Règlement et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Depuis le **29 avril 2022**, le prospectus de votre FCP a été modifié pour intégrer l'équipe de gestion d'AMUNDI AM en qualité de conseiller financier de votre fonds :

✓ **Conseiller financier** : AMUNDI Asset Management
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le N° GP 04000036
Société par actions simplifiées, 437 574 452 RCS Paris
Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 PARIS

Depuis le **1^{er} juillet 2022**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Simplification des paragraphes relatifs aux modalités de calcul de la commission de surperformance :**

Dans un souci de meilleure lisibilité, les paragraphes relatifs aux modalités de calcul de la commission de surperformance dans les DICI et le prospectus de votre fonds ont été mis à jour.

- **Changements d'adresses, intervenus le 1^{er} juin 2022, du siège social de CACEIS Bank (dépositaire du FCP) et de CACEIS Fund Administration (gestionnaire comptable par délégation du FCP):**

CACEIS Bank

Société Anonyme, RCS Nanterre 692 024 722

Siège social 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

En lieu et place de : Société anonyme, RCS Paris 692 024 722 -1-3 place Valhubert – 75013 Paris)

CACEIS Fund Administration

Société Anonyme, RCS Nanterre 420 929 481

Siège social 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

En lieu et place de : Société anonyme, RCS Paris 420 929 481 - 1-3, place Valhubert – 75013 Paris)

Informations spécifiques

Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

Informations réglementaires

Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314–75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs de CPR AM ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (120 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 16 764 528 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 866 782 euros, soit 65% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 5 897 746 euros, soit 35% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 1 819 960 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (6 collaborateurs au 31 décembre 2022). Du fait du nombre réduit de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (4 collaborateurs au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à cette catégorie de personnel n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

CPR CASH
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CPR ASSET MANAGEMENT
91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CPR CASH relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



CPR CASH

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*


- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.05.25 11:51:03 +0200



Comptes annuels

Bilan Actif au 29/12/2022 en EUR

	29/12/2022	30/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS	109 221 619,51	34 979 583,33
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 034 124 812,73	1 252 004 557,81
Actions et valeurs assimilées		
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	95 077 584,60	94 973 520,33
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	95 077 584,60	94 973 520,33
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé		
Titres de créances	687 337 783,51	769 497 168,66
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	687 337 783,51	594 375 327,93
Titres de créances négo­ciables	687 337 783,51	574 348 486,30
Autres titres de créances		20 026 841,63
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé		175 121 840,73
Organismes de placement collectif	127 553 489,68	143 732 482,84
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	127 553 489,68	143 732 482,84
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres	124 155 747,70	243 795 756,04
Créances représentatives de titres reçus en pension	124 155 747,70	243 795 756,04
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	207,24	5 629,94
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé		
Autres opérations	207,24	5 629,94
Autres instruments financiers		
CRÉANCES		50 000,00
Opérations de change à terme de devises		
Autres		50 000,00
COMPTES FINANCIERS	231 417 042,07	237 104 757,83
Liquidités	231 417 042,07	237 104 757,83
TOTAL DE L'ACTIF	1 374 763 474,31	1 524 138 898,97

Bilan Passif au 29/12/2022 en EUR

	29/12/2022	30/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 378 040 451,45	1 533 447 417,67
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-3 267 294,05	-5 153 112,14
Résultat de l'exercice (a, b)	-1 068 773,39	-5 260 061,75
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 373 704 384,01	1 523 034 243,78
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	41 922,67	3 116,14
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	41 922,67	3 116,14
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	41 922,67	3 116,14
DETTES	1 015 017,71	1 099 245,23
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 015 017,71	1 099 245,23
COMPTES FINANCIERS	2 149,92	2 293,82
Concours bancaires courants	2 149,92	2 293,82
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	1 374 763 474,31	1 524 138 898,97

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors-Bilan au 29/12/2022 en EUR

	29/12/2022	30/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OISEST/0.0/FIX/-0.56		20 027 638,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		35 049 877,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		10 014 381,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		30 041 841,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		2 002 067,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		5 007 277,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		15 022 074,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		5 007 037,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		25 035 829,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		20 027 381,00
OISEST/0.0/FIX/-0.56		15 012 973,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		20 035 451,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		10 013 690,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		5 005 088,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		9 509 990,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		9 509 990,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		5 003 069,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		4 005 066,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		12 515 644,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		9 509 498,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		15 012 410,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		10 014 019,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		9 510 810,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		12 009 928,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		15 020 841,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		20 039 578,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		10 005 411,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		9 509 171,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		6 005 054,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		20 034 183,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		35 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		25 024 085,00
OISEST/0.0/FIX/-0.58		60 104 431,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		5 003 022,00
OISEST/0.0/FIX/-0.58		45 042 665,00
OISEST/0.0/FIX/-0.58		50 100 200,00

Hors-Bilan au 29/12/2022 en EUR

	29/12/2022	30/12/2021
OISEST/0.0/FIX/-0.58		10 015 147,00
OISEST/0.0/FIX/-0.58		25 036 929,00
OISEST/0.0/FIX/-0.58		27 017 831,00
OISEST/0.0/FIX/-0.59		10 004 307,00
OISEST/0.0/FIX/-0.58		40 055 075,00
OISEST/0.0/FIX/-0.58		10 005 625,00
OISEST/0.0/FIX/-0.57		13 012 850,00
OISEST/0.0/FIX/1.334	4 981 160,00	
OISEST/0.0/FIX/1.376	9 957 756,00	
OISEST/0.0/FIX/1.381	4 982 365,00	
OISEST/0.0/FIX/1.41	4 979 974,00	
OISEST/0.0/FIX/1.48	4 975 902,00	
OISEST/0.0/FIX/1.497	39 836 096,00	
OISEST/0.0/FIX/1.444	7 975 462,00	
OISEST/0.0/FIX/1.697	6 968 486,00	
OISEST/0.0/FIX/1.598	6 978 993,00	
OISEST/0.0/FIX/1.736	4 972 046,00	
OISEST/0.0/FIX/1.764	9 951 425,00	
OISEST/0.0/FIX/1.621	19 945 587,00	
OISEST/0.0/FIX/1.623	4 983 449,00	
OISEST/0.0/FIX/1.619	4 985 217,00	
OISEST/0.0/FIX/1.78	29 858 454,00	
OISEST/0.0/FIX/1.683	9 969 003,00	
OISEST/0.0/FIX/1.847	9 947 884,00	
OISEST/0.0/FIX/1.854	9 951 299,00	
OISEST/0.0/FIX/1.737	4 984 080,00	
OISEST/0.0/FIX/1.892	1 988 964,00	
OISEST/0.0/FIX/1.886	994 542,00	
OISEST/0.0/FIX/1.896	1 988 843,00	
OISEST/0.0/FIX/1.795	14 951 072,00	
OISEST/0.0/FIX/1.941	9 947 884,00	
OISEST/0.0/FIX/1.766	9 968 361,00	
OISEST/0.0/FIX/1.937	14 923 343,00	
OISEST/0.0/FIX/1.93	14 924 102,00	
OISEST/0.0/FIX/1.973	7 458 147,00	
OISEST/0.0/FIX/1.976	9 950 324,00	
OISEST/0.0/FIX/1.973	10 441 406,00	
OISEST/0.0/FIX/1.816	17 937 443,00	
OISEST/0.0/FIX/1.819	19 936 827,00	
OISEST/0.0/FIX/1.822	19 931 808,00	
OISEST/0.0/FIX/2.055	6 964 876,00	

Hors-Bilan au 29/12/2022 en EUR

	29/12/2022	30/12/2021
OISEST/0.0/FIX/2.065	9 941 716,00	
OISEST/0.0/FIX/1.847	4 991 510,00	
OISEST/0.0/FIX/2.077	39 784 368,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat au 29/12/2022 en EUR

	29/12/2022	30/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	633 180,74	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances	948 093,88	-1 082 487,54
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	406 814,75	1 241,37
Produits sur instruments financiers à terme	147 620,50	34 244,61
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	2 135 709,87	-1 047 001,56
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	948 343,72	2 475 746,97
Charges sur instruments financiers à terme	25 776,81	10 456,07
Charges sur dettes financières	965 436,33	2 232 367,22
Autres charges financières		
TOTAL (2)	1 939 556,86	4 718 570,26
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	196 153,01	-5 765 571,82
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	952 189,29	1 291 041,34
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-756 036,28	-7 056 613,16
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-312 737,11	1 796 551,41
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-1 068 773,39	-5 260 061,75

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPC indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010413583 - Part CPR CASH I : Taux de frais maximum de 0,10% TTC.

FR0000291239 - Part CPR CASH P : Taux de frais maximum de 0,15% TTC.

FR0011030816 - Part CPR CASH TRESO FLUX : Taux de frais maximum de 0,15% TTC.

La Sicav a pris en charge un montant de 12 184,27 € lié à la cotisation AMF.

Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la valeur liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après l'« Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1^{er} jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indice €STR capitalisé.

Ainsi, à compter du 01/01/2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre.

Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 31/12/2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part/action, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans. Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée.

La commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part/action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part/action par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

OPCVM CPR CASH

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part/action rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part CPR CASH I	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR CASH P	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR CASH TRESO FLUX	Capitalisation	Capitalisation

2. Évolution de l'actif net au 29/12/2022 en EUR

	29/12/2022	30/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 523 034 243,78	3 465 941 329,92
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	2 253 290 840,00	3 176 170 731,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 402 679 921,01	-5 106 592 215,61
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-21 082,14	
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 104 654,49	-6 589 026,67
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		128,41
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		-16,84
Frais de transactions	-63 880,00	-82 930,00
Différences de change	215,96	65,83
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 048 887,42	1 264 765,26
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 752 273,32	-2 296 614,10
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	2 296 614,10	3 561 379,36
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-44 229,23	-21 974,36
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-41 715,43	2 513,80
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 513,80	-24 488,16
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-756 036,28	-7 056 613,16
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 373 704 384,01	1 523 034 243,78

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	95 077 584,60	6,92
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	95 077 584,60	6,92
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	300 081 524,19	21,84
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	387 256 259,32	28,20
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	687 337 783,51	50,04
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	418 210 174,00	30,44
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	418 210 174,00	30,44
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts			109 221 619,51	7,95				
Obligations et valeurs assimilées			95 077 584,60	6,92				
Titres de créances	419 010 015,19	30,50	268 327 768,32	19,53				
Opérations temporaires sur titres			124 155 747,70	9,04				
Comptes financiers							231 417 042,07	16,85
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							2 149,92	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	418 210 174,00	30,44						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	90 179 838,25	6,56	19 041 781,26	1,39						
Obligations et valeurs assimilées			95 077 584,60	6,92						
Titres de créances	687 337 783,51	50,04								
Opérations temporaires sur titres	124 155 747,70	9,04								
Comptes financiers	231 417 042,07	16,85								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	2 149,92									
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	418 210 174,00	30,44								
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 SEK		Devise 2 CHF		Devise 3 USD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers			322,82		152,58			
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers	2 149,55						0,37	
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	178 755,32
	Frais de gestion variable	24 562,39
	Collatéraux	810 000,00
	Autres dettes	1 700,00
TOTAL DES DETTES		1 015 017,71
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-1 015 017,71

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part CPR CASH I		
Parts souscrites durant l'exercice	61,000	672 616 050,82
Parts rachetées durant l'exercice	-76,000	-838 615 751,52
Solde net des souscriptions/rachats	-15,000	-165 999 700,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	57,000	
Part CPR CASH P		
Parts souscrites durant l'exercice	68 604	1 509 450 032,55
Parts rachetées durant l'exercice	-67 848	-1 493 002 726,32
Solde net des souscriptions/rachats	756	16 447 306,23
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	33 644	
Part CPR CASH TRESO FLUX		
Parts souscrites durant l'exercice	359 035	71 224 756,63
Parts rachetées durant l'exercice	-358 238	-71 061 443,17
Solde net des souscriptions/rachats	797	163 313,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	12 370	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part CPR CASH I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR CASH P Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR CASH TRESO FLUX Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2022
Part CPR CASH I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	275 618,25
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,04
Frais de gestion variables provisionnés	18 190,90
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	6 337,69
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR CASH P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	649 644,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR CASH TRESO FLUX	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 364,64
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,09
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	33,21
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/12/2022
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2022
Titres pris en pension livrée	123 992 433,84
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			88 083 030,76
	ITCN9731386Z	CREDIT AGRICOLE SA 150323 OISEST 0.09	10 006 916,58
	ITCN9754767Z	CREDIT AGRICOLE SA 220323 OISEST 0.11	18 007 434,72
	ITCN9628784Z	CREDIT LYONNAIS 100123 OISEST 0.06	20 042 488,00
	ITCN9736843Z	CREDIT LYONNAIS 160223 OISEST 0.08	30 021 019,60
	ITCN9746777Z	CREDIT LYONNAIS 200323 OISEST 0.11	10 005 171,86
OPC			127 553 489,68
	FR0014005XL2	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	65 864 771,68
	FR0013067808	BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I2 C	61 688 718,00
Instruments financiers à terme			112 050 836,00
	SWP027055501	OISEST/0.0/FIX/1.619	4 985 217,00
	SWP027054901	OISEST/0.0/FIX/1.623	4 983 449,00
	SWP027090801	OISEST/0.0/FIX/1.683	9 969 003,00
	SWP027018301	OISEST/0.0/FIX/1.697	6 968 486,00
	SWP027152301	OISEST/0.0/FIX/1.766	9 968 361,00
	SWP027174101	OISEST/0.0/FIX/1.816	17 937 443,00
	SWP027183501	OISEST/0.0/FIX/1.819	19 936 827,00
	SWP027108701	OISEST/0.0/FIX/1.847	9 947 884,00
	SWP027152001	OISEST/0.0/FIX/1.941	9 947 884,00
	SWP027170301	OISEST/0.0/FIX/1.973	10 441 406,00
	SWP027262801	OISEST/0.0/FIX/2.055	6 964 876,00
Total des titres du groupe			327 687 356,44

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2022	30/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-1 068 773,39	-5 260 061,75
Total	-1 068 773,39	-5 260 061,75

	29/12/2022	30/12/2021
Part CPR CASH I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-324 855,94	-2 558 270,55
Total	-324 855,94	-2 558 270,55

	29/12/2022	30/12/2021
Part CPR CASH P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-741 481,60	-2 693 248,19
Total	-741 481,60	-2 693 248,19

	29/12/2022	30/12/2021
Part CPR CASH TRESO FLUX		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-2 435,85	-8 543,01
Total	-2 435,85	-8 543,01

OPCVM CPR CASH

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2022	30/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 267 294,05	-5 153 112,14
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-3 267 294,05	-5 153 112,14

	29/12/2022	30/12/2021
Part CPR CASH I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 497 575,83	-2 691 368,04
Total	-1 497 575,83	-2 691 368,04

	29/12/2022	30/12/2021
Part CPR CASH P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 763 870,07	-2 453 957,57
Total	-1 763 870,07	-2 453 957,57

	29/12/2022	30/12/2021
Part CPR CASH TRESO FLUX		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-5 848,15	-7 786,53
Total	-5 848,15	-7 786,53

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/12/2018	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	29/12/2022
Actif net Global en EUR	3 717 995 989,22	3 004 869 647,55	3 465 941 329,92	1 523 034 243,78	1 373 704 384,01
Part CPR CASH I en EUR					
Actif net	2 521 806 855,75	2 088 167 416,93	2 467 489 399,94	795 536 139,09	629 771 294,31
Nombre de titres	225,000	187,000	222,000	72,000	57,000
Valeur liquidative unitaire	11 208 030,47	11 166 670,67	11 114 817,11	11 049 113,04	11 048 619,19
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-24 439,71	-24 989,11	-16 468,53	-37 380,11	-26 273,26
Capitalisation unitaire sur résultat	-14 649,37	-15 832,77	-29 845,50	-35 531,53	-5 699,22
Part CPR CASH P en EUR					
Actif net	1 194 850 281,52	915 489 989,79	998 024 244,48	725 196 791,73	741 474 572,19
Nombre de titres	53 368	41 047	44 971	32 888	33 644
Valeur liquidative unitaire	22 388,89	22 303,45	22 192,61	22 050,49	22 038,83
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-48,82	-49,91	-32,92	-74,61	-52,42
Capitalisation unitaire sur résultat	-31,63	-34,44	-66,82	-81,89	-22,03
Part CPR CASH TRESO FLUX en EUR					
Actif net	1 338 851,95	1 212 240,83	427 685,50	2 301 312,96	2 458 517,51
Nombre de titres	6 631	6 027	2 137	11 573	12 370
Valeur liquidative unitaire	201,908	201,135	200,133	198,851	198,748
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,44	-0,45	-0,29	-0,67	-0,47
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,27	-0,31	-0,60	-0,73	-0,19

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dépôts				
ARKEA ESTR+0.26 1023	EUR	9 000 000	9 027 975,75	0,66
BRED BQ POP 07032023	EUR	70 000 000	70 163 877,69	5,11
CRDMUTARK 01122023	EUR	10 000 000	10 013 805,51	0,73
DAT BRED-0.11 140323	EUR	20 000 000	20 015 960,56	1,45
TOTAL Dépôts			109 221 619,51	7,95
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
SG OISEST+0.075% 12-12-23 EMTN	EUR	95 000 000	95 077 584,60	6,92
TOTAL FRANCE			95 077 584,60	6,92
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			95 077 584,60	6,92
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			95 077 584,60	6,92
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
BELGIQUE				
LVMH FINANCE BELGIQUE SA 140323 FIX 1.99	EUR	7 000 000	6 970 740,95	0,51
LVMH FINANCE BELGIQUE SA 280223 FIX 1.975	EUR	10 000 000	9 967 052,25	0,72
TOTAL BELGIQUE			16 937 793,20	1,23
ESPAGNE				
ENDESA SA 220223 FIX 2.195	EUR	1 000 000	996 557,75	0,07
ENDESA SA 230223 FIX 2.195	EUR	2 000 000	1 992 967,30	0,14
ENDESA SA 240223 FIX 2.195	EUR	2 000 000	1 992 817,73	0,15
ENDESA SA 250123 FIX 1.97	EUR	10 000 000	9 983 924,81	0,73
TOTAL ESPAGNE			14 966 267,59	1,09
ETATS-UNIS				
FIDELITY NATION 300123 FIX 1.87	EUR	20 000 000	19 962 620,73	1,45
FIDELITY NATION 300123 FIX 1.87	EUR	15 000 000	14 971 965,55	1,09
TOTAL ETATS-UNIS			34 934 586,28	2,54
FRANCE				
BFCM (BANQUE FEDER 010323 OISEST 0.08	EUR	15 000 000	15 019 829,99	1,09
BNP PA OISEST+0.04% 08-03-23	EUR	30 000 000	30 028 197,48	2,19
BQ POS OISEST+0.045% 10-01-23	EUR	25 000 000	25 072 263,64	1,83
BRED BANQUE POPULAIRE 130323 OISEST 0.11	EUR	20 000 000	20 017 425,38	1,46
BRED BANQUE POPULAIRE 190123 OISEST 0.11	EUR	10 000 000	10 028 254,02	0,73
CREDIT AGRICOLE SA 150323 OISEST 0.09	EUR	10 000 000	10 006 916,58	0,72
CREDIT AGRICOLE SA 220323 OISEST 0.11	EUR	18 000 000	18 007 434,72	1,31
CREDIT LYONNAIS 100123 OISEST 0.06	EUR	20 000 000	20 042 488,00	1,46
CREDIT LYONNAIS 160223 OISEST 0.08	EUR	30 000 000	30 021 019,60	2,19
CREDIT LYONNAIS 200323 OISEST 0.11	EUR	10 000 000	10 005 171,86	0,73
CREDIT MUTUEL ARKEA 090323 OISEST 0.07	EUR	20 000 000	20 020 332,58	1,46

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DANONE SA 100223 FIX 1.855	EUR	30 000 000	29 925 659,87	2,18
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 060223 FIX 1.9	EUR	20 000 000	19 958 531,33	1,45
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 100123 FIX 1.7	EUR	5 000 000	4 997 113,10	0,36
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 170123 FIX 1.8	EUR	10 000 000	9 990 560,42	0,72
ELECTRICITE DE FRANCE EDF 240123 FIX 1.8	EUR	5 000 000	4 993 477,27	0,36
ENGIE SA 050123 OISEST 0.09	EUR	10 000 000	10 011 731,11	0,73
ENGIE SA 090123 OISEST 0.09	EUR	10 000 000	10 010 268,90	0,73
ENGIE SA 300123 OISEST 0.06	EUR	10 000 000	10 001 092,25	0,73
GECINA 210223 FIX 1.915	EUR	10 000 000	9 968 978,37	0,73
GECINA 280223 FIX 2.01	EUR	15 000 000	14 946 655,39	1,09
ITM ENTREPRISES 070223 FIX 2.2	EUR	5 000 000	4 987 060,33	0,37
ITM ENTREPRISES 190123 FIX 1.895	EUR	5 000 000	4 993 395,96	0,37
KERING FINANCE (EX PPR FINANCE) 100123 F	EUR	20 000 000	19 988 507,94	1,45
PERNOD RICARD FINANCE 050123 FIX 1.56	EUR	8 000 000	7 996 996,59	0,58
PERNOD RICARD FINANCE 090123 FIX 1.72	EUR	7 000 000	6 995 613,75	0,51
SCHNEIDER ELECTRIC SE 210223 FIX 2.05	EUR	10 000 000	9 967 803,64	0,72
SOCIETE GENERALE SA 030123 OISEST -0.19	EUR	10 000 000	10 000 476,67	0,72
TOTAL FRANCE			398 003 256,74	28,97
IRLANDE				
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 110123	EUR	5 000 000	4 996 562,86	0,36
TOTAL IRLANDE			4 996 562,86	0,36
ITALIE				
CASSA DEPOSITI E PRESTITI SPA 310123 FIX 2.025	EUR	18 000 000	17 968 494,49	1,31
UNICREDIT ZCP 16-03-23	EUR	40 000 000	39 814 499,46	2,90
TOTAL ITALIE			57 782 993,95	4,21
LUXEMBOURG				
INTE BANK LUXE ZCP 09-02-23	EUR	10 000 000	9 976 707,08	0,73
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 160123 FIX 1.54	EUR	5 000 000	4 995 320,65	0,37
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA 20012	EUR	40 000 000	39 953 485,95	2,90
MEDI INTL LUX ZCP 31-01-23	EUR	7 000 000	6 989 078,73	0,51
TOTAL LUXEMBOURG			61 914 592,41	4,51
PAYS-BAS				
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 140323 FIX	EUR	10 000 000	9 950 398,34	0,72
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 160123 FIX	EUR	5 000 000	4 994 867,97	0,36
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 280223 FIX	EUR	10 500 000	10 459 266,39	0,76
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 280223 FIX 2.22	EUR	7 500 000	7 470 904,56	0,54
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 130123 FIX 1.	EUR	5 000 000	4 996 383,42	0,37
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 280223 FIX 1.	EUR	15 000 000	14 943 560,66	1,09
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V. 100123 FIX 1.	EUR	5 000 000	4 996 592,93	0,37
TOTAL PAYS-BAS			57 811 974,27	4,21
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS BANK PLC 010323 OISEST 0.03	EUR	10 000 000	10 012 293,98	0,73
BARCLAYS BANK PLC 100223 OISEST 0.11	EUR	10 000 000	10 022 571,56	0,73
TOTAL ROYAUME-UNI			20 034 865,54	1,46

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUEDE				
SCANIA CV AB 280223 FIX 2.05	EUR	10 000 000	9 961 999,95	0,73
VATTENFALL AB 130123 FIX 1.66	EUR	10 000 000	9 992 890,72	0,73
TOTAL SUEDE			19 954 890,67	1,46
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			687 337 783,51	50,04
TOTAL Titres de créances			687 337 783,51	50,04
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z	EUR	660	65 864 771,68	4,79
BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I2 C	EUR	6 300	61 688 718,00	4,49
TOTAL FRANCE			127 553 489,68	9,28
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			127 553 489,68	9,28
TOTAL Organismes de placement collectif			127 553 489,68	9,28
Titres reçus en pension				
ESPAGNE				
ESPAGNE 0%300732	EUR	2 600 000	2 002 000,00	0,14
ROYAUME D ESPAGNE ZCP 31/10/27	EUR	2 300 000	2 047 000,00	0,15
SPAI LETR DEL TESO ZCP 09-06-23	EUR	101 000 000	100 000 605,00	7,28
SPAIN GOVERNMENT BOND COUPON STRIP ZCP 30-07-24	EUR	2 100 000	1 999 200,00	0,15
SPAIN GOVERNMENT BOND COUPON STRIP ZCP 30-07-25	EUR	2 100 000	1 980 300,00	0,14
SPAIN GOVERNMENT BOND COUPON STRIP ZCP 30-07-30	EUR	2 400 000	1 956 000,00	0,15
SPAIN GOVERNMENT BOND COUPON STRIP ZCP 31-10-29	EUR	2 400 000	2 016 000,00	0,14
TOTAL ESPAGNE			112 001 105,00	8,15
ITALIE				
BTPSH 0 08/01/34	EUR	3 200 000	2 000 320,00	0,15
BTPSH 0 11/01/26	EUR	2 200 000	1 974 500,00	0,14
ITALIE 0% 01/02/2030	EUR	2 700 000	2 106 000,00	0,15
ITALIE 0% 01/02/2033	EUR	3 000 000	2 022 000,00	0,15
ITALY 0% 01/11/2030	EUR	2 540 000	1 923 034,00	0,14
ITALY BTPS HYBRID	EUR	2 100 000	1 974 000,00	0,15
TOTAL ITALIE			11 999 854,00	0,88
TOTAL Titres reçus en pension			124 000 959,00	9,03
Indemnités sur titres reçus en pension			154 788,70	0,01
Instruments financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
OISEST/0.0/FIX/1.334	EUR	4 981 160	69,36	
OISEST/0.0/FIX/1.376	EUR	9 957 756	-231,31	
OISEST/0.0/FIX/1.381	EUR	4 982 365	-179,40	
OISEST/0.0/FIX/1.41	EUR	4 979 974	-239,48	
OISEST/0.0/FIX/1.444	EUR	7 975 462	-153,47	

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/1.48	EUR	4 975 902	-405,33	
OISEST/0.0/FIX/1.497	EUR	39 836 096	-3 603,21	
OISEST/0.0/FIX/1.598	EUR	6 978 993	-545,00	
OISEST/0.0/FIX/1.619	EUR	4 985 217	-439,92	
OISEST/0.0/FIX/1.621	EUR	19 945 587	-1 827,67	
OISEST/0.0/FIX/1.623	EUR	4 983 449	-477,77	
OISEST/0.0/FIX/1.683	EUR	9 969 003	-982,21	
OISEST/0.0/FIX/1.697	EUR	6 968 486	-973,68	
OISEST/0.0/FIX/1.736	EUR	4 972 046	-658,83	
OISEST/0.0/FIX/1.737	EUR	4 984 080	-464,60	
OISEST/0.0/FIX/1.764	EUR	9 951 425	-1 606,63	
OISEST/0.0/FIX/1.766	EUR	9 968 361	-983,85	
OISEST/0.0/FIX/1.78	EUR	29 858 454	-5 391,65	
OISEST/0.0/FIX/1.795	EUR	14 951 072	-1 897,46	
OISEST/0.0/FIX/1.816	EUR	17 937 443	-2 394,22	
OISEST/0.0/FIX/1.819	EUR	19 936 827	-2 924,52	
OISEST/0.0/FIX/1.822	EUR	19 931 808	-738,71	
OISEST/0.0/FIX/1.847	EUR	9 947 884	-930,64	
OISEST/0.0/FIX/1.847	EUR	4 991 510	-97,36	
OISEST/0.0/FIX/1.854	EUR	9 951 299	-1 108,66	
OISEST/0.0/FIX/1.886	EUR	994 542	-140,41	
OISEST/0.0/FIX/1.892	EUR	1 988 964	-286,68	
OISEST/0.0/FIX/1.896	EUR	1 988 843	-282,46	
OISEST/0.0/FIX/1.93	EUR	14 924 102	-1 827,24	
OISEST/0.0/FIX/1.937	EUR	14 923 343	-2 093,51	
OISEST/0.0/FIX/1.941	EUR	9 947 884	-1 496,99	
OISEST/0.0/FIX/1.973	EUR	7 458 147	-1 613,17	
OISEST/0.0/FIX/1.973	EUR	10 441 406	-2 258,45	
OISEST/0.0/FIX/1.976	EUR	9 950 324	-2 227,51	
OISEST/0.0/FIX/2.055	EUR	6 964 876	-159,08	
OISEST/0.0/FIX/2.065	EUR	9 941 716	-281,59	
OISEST/0.0/FIX/2.077	EUR	39 784 368	137,88	
TOTAL Swaps de taux			-41 715,43	
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-41 715,43	
TOTAL Instruments financier à terme			-41 715,43	
Dettes			-1 015 017,71	-0,08
Comptes financiers			231 414 892,15	16,85
Actif net			1 373 704 384,01	100,00

Part CPR CASH TRESO FLUX	EUR	12 370	198,748
Part CPR CASH I	EUR	57,000	11 048 619,19
Part CPR CASH P	EUR	33 644	22 038,83

Annexe(s)

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit :
CPR Cash

Identifiant d'entité juridique:
969500U2XBJ1YTGMIY96

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable,

il présentait une proportion de **45.19%** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



ayant un **objectif social**



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de l'année écoulée, le fonds a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'Univers de Référence représenté par l'Indice **ICE BOFA 1-3 YEAR GLOBAL CORPORATE INDEX**. Pour déterminer la note ESG du fonds et de l'Univers de référence, la performance ESG est évaluée en comparant la performance moyenne d'un titre à l'industrie de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'Univers de Référence est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de

caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai de 45 jours.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche « best in class »). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche « Best-in-class ». Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises. Pour plus de détails, veuillez vous reporter à la section Investissement durable du Prospectus.

A la fin de la période:

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est de **C+**
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est **D+**
- 99.04% des titres en portefeuille ont une notation ESG

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

- 1) suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ;
- 2) ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

Afin d'être considérée comme avoir contribué aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire de l'investissement doit être « la plus performante » au sein de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit être parmi les meilleures de son secteur (c'est-à-dire être notée A, B ou C sur une échelle de notation allant de A à G) sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'Homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudices importants, Amundi utilise deux tests.

Le premier test « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales incidences négatives (par exemple, les émissions de gaz à effet de serre) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité en carbone n'appartient pas au dernier décile du secteur).

En plus des critères qui ont été développés spécifiquement pour ce test, Amundi considère déjà des indicateurs spécifiques des Principales incidences négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées).

Amundi ne prend actuellement pas en compte tous les indicateurs des Principales incidences négatives inclus dans l'Annexe 1 du Règlement Délégé (UE) 22/2018 de la Commission dans le cadre de ce premier test DNSH mais s'efforce de les inclure progressivement au fur et à mesure de l'amélioration de la qualité et de la couverture des données.

Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier test, Amundi a défini un second test afin de vérifier que l'entreprise bénéficiaire de l'investissement n'a pas une performance environnementale ou sociale globale qui fait partie des pires de son secteur.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, respect des droits de l'homme, questions de lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (do not significant harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'Homme

être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions telle que définie dans sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail

et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre méthodologie de notation exclusive) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/01/2022 au 31/12/2022**

Largest Investments	Sector	% Assets	Country
SGLT 0% 09/06/23	TREASURIES	7.26 %	ESP
SG ISSUER ESTER_OIS + 0.075% 12/12/23 EU	BANKING	6.90 %	FRA
DAT 07/03/23 BRED EUR V ESTR OIS +0.13 P	Other	5.10 %	FRA
AMUNDI EURO LIQ SHORT TERM SRI - Z	Mutual funds	4.78 %	FRA
BFT MONETAIRE COURT TERME ISR- I2(C)	Mutual funds	4.48 %	FRA
RCP 20/01/23 INSABKLU EUR F 1.61	BANKING	2.90 %	LUX
RCP 16/03/23 UNIITA EUR F 2.168	BANKING	2.89 %	ITA
NCP 08/03/23 BNPP EUR V ESTR OIS +0.04	BANKING	2.18 %	FRA
NCP 16/02/23 CRDLYONN EUR V ESTR OIS +0.	BANKING	2.18 %	FRA
NCP 10/02/23 277 EUR F 1.855	CONSUMER_NON_CYCLICAL	2.17 %	FRA
NCP 10/01/23 LBP EUR V ESTR OIS +0.045	OWNED_NO_GUARANTEE	1.82 %	FRA
NCP 10/01/23 CRDLYONN EUR V ESTR OIS +0.	BANKING	1.46 %	FRA
NCP 09/03/23 CMARKEA EUR V ESTR OIS +0.0	BANKING	1.45 %	FRA
NCP 13/03/23 BRED EUR V ESTR OIS +0.11	BANKING	1.45 %	FRA
DAT 14/03/23 BRED EUR V ESTR OIS +0.11 P	Other	1.45 %	FRA

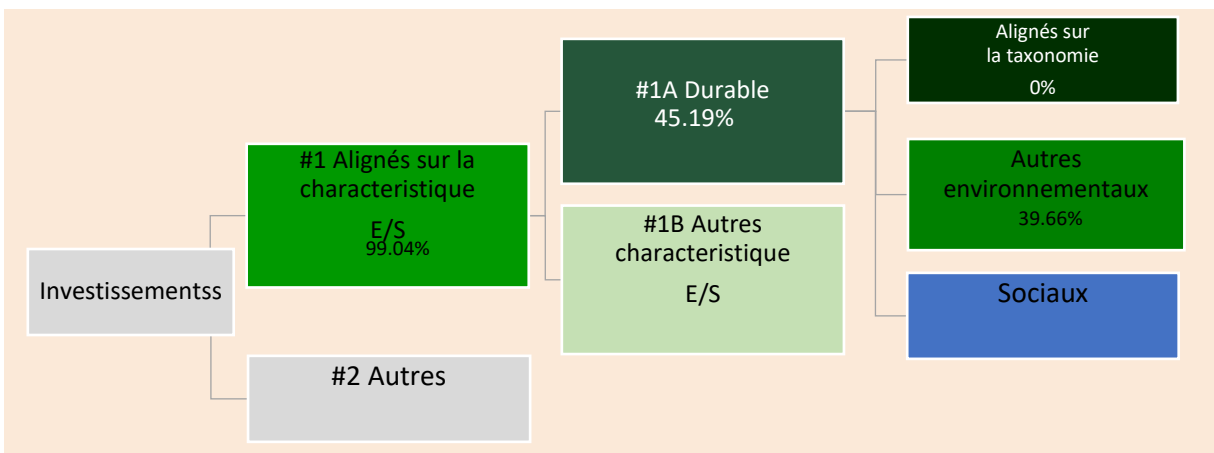


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?



Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et sociale
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

<i>Sector</i>	<i>% Assets</i>
<i>BANKING</i>	<i>31.44 %</i>
<i>Mutual funds</i>	<i>9.26 %</i>
<i>TREASURIES</i>	<i>9.00 %</i>
<i>Other</i>	<i>7.93 %</i>
<i>OWNED_NO_GUARANTEE</i>	<i>5.45 %</i>
<i>CONSUMER_NON_CYCLICAL</i>	<i>5.22 %</i>

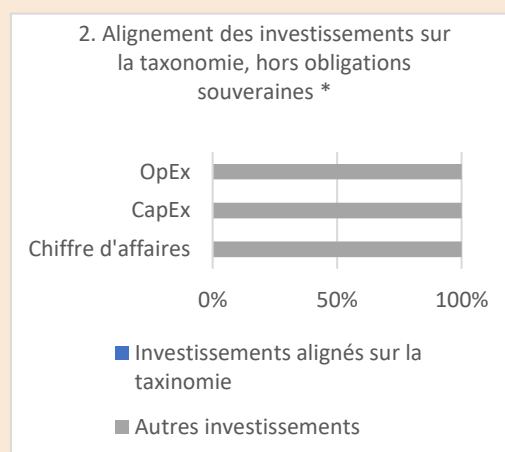
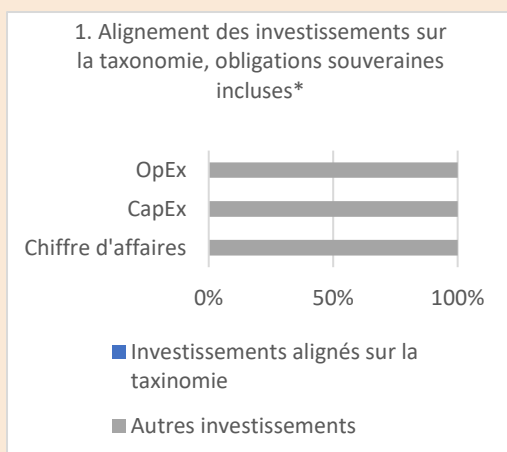
ELECTRIC	4.92 %
CONSUMER_CYCLICAL	2.54 %
TECHNOLOGY	2.54 %
NATURAL_GAS	2.18 %
REITS	1.81 %
CAPITAL_GOODS	0.72 %
Cash	17.00 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Aucune donnée fiable concernant la Taxonomie n'était disponible au cours de la période.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Données non disponibles

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- du chiffre d'affaires pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés

bénéficiaires des investissements.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives bas carbone et ont entre autres des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances..

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Aucune donnée fiable concernant les activités dites « transitoires et habilitantes » n'était disponible au cours de la période.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Aucune donnée fiable concernant la taxonomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.

● **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE?**

La part des investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de **39.66%**.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables en vertu du règlement SFDR, mais ont une partie de leurs activités qui ne sont pas alignées sur les normes Taxonomie, ou pour lesquelles les données ne sont pas encore disponibles pour effectuer une telle évaluation.

● **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?**

Le produit ne s'engage pas à avoir des investissements durables sur le plan social.

● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?**

Les liquidités et les instruments non notés détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non notés peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020.





Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans l'outil gestion, permettant aux gérants du fonds d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'ils promeuvent.

Ce produit n'a pas de d'indice de référence ESG

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas de d'indice de référence ESG

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas de d'indice de référence ESG

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas de d'indice de référence ESG

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas de d'indice de référence ESG

Reporting fonds Article 29 LEC

Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 LEC

Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat, du 8 novembre 2019 qui clarifie et renforce le dispositif de transparence extra-financière des acteurs de marché, a été publié au Journal Officiel le 27 mai 2021.

A date de clôture de l'exercice, le portefeuille ne prenait en compte dans sa stratégie, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris, visant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992. Toutefois, Amundi a intégré dans le rapport des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier l'empreinte sur la biodiversité des actifs détenus ainsi que le score de température du portefeuille. Les informations, indicateurs et méthodologies décrits sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Bien que ce rapport ait été préparé et revu avec attention et vigilance, Amundi et ses fournisseurs de données déclinent toute responsabilité concernant de potentielles erreurs ou omissions contenues dans ce document et déclinent toute responsabilité si une tierce personne ou organisation utilise le contenu de ce rapport et subit une perte ou un préjudice direct ou en conséquence. Amundi a aussi intégré dans le rapport des plans d'amélioration continue comprenant notamment l'identification des opportunités d'amélioration et des informations relatives aux actions correctives et changements stratégiques et opérationnels effectués.

Ce document répond aux exigences de l'article 29 de la loi énergie-climat du 8 novembre 2019 (dite LEC) sur le reporting extra-financier des acteurs de marché.

Le document présente :

1. La stratégie climat du portefeuille, notamment si celui-ci a une stratégie d'alignement sur les objectifs de température de l'Accord de Paris ;
2. La stratégie d'alignement du portefeuille, avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ;
3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.

De plus amples informations sont disponibles dans la Politique d'investissement responsable d'Amundi et dans notre rapport climat disponibles sur notre site internet <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>.

1. La stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris concernant la limitation du réchauffement climatique.

Le fonds bénéficie du label ISR et publie un indicateur de performance sur l'environnement

Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances, il a pour objectif de rendre plus visible les produits ISR pour les épargnants en France et en Europe. Le Label ISR constitue un repère unique pour les épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, et permet de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets.

Le fonds reporte mensuellement sur quatre indicateurs de performance pour évaluer la qualité ESG du portefeuille, dont un indicateur de performance sur l'environnement, notamment en matière de mesure Carbone du portefeuille. Le fonds s'engage aussi à obtenir un meilleur résultat par rapport à l'indice de référence sur 2 des 4 indicateurs.

Le fonds a sélectionné l'indicateur environnement sur lequel il devra obtenir un meilleur résultat que l'indice de référence tout en gardant une couverture de 90% de l'univers d'investissement. Le fonds caractérise cette performance au travers de la production d'un indicateur sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) directes (scope 1) et indirectes liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication d'un produit (scope 2) de son portefeuille (en tonnes d'équivalents de CO₂), en valeur absolue ou relative (par référence, par exemple, à l'indice de référence ou aux encours).

Des reportings ESG sont publiés chaque mois pour les fonds ouverts ISR. Ils comparent notamment la note ESG du portefeuille à celle de son indice de référence ou univers d'investissement, qui doit obtenir un meilleur résultat par rapport à l'indice de référence / univers de départ. Des commentaires sur les performances ESG des émetteurs en portefeuille viennent compléter ces informations. Amundi répond également chaque année au Code de Transparence Européen. Ce code est conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF (European Sustainable Investment Forum) et permet aux asset managers d'apporter des informations transparentes et précises sur la gestion des fonds ISR à destination de leurs clients.

Indicateurs extra-financiers

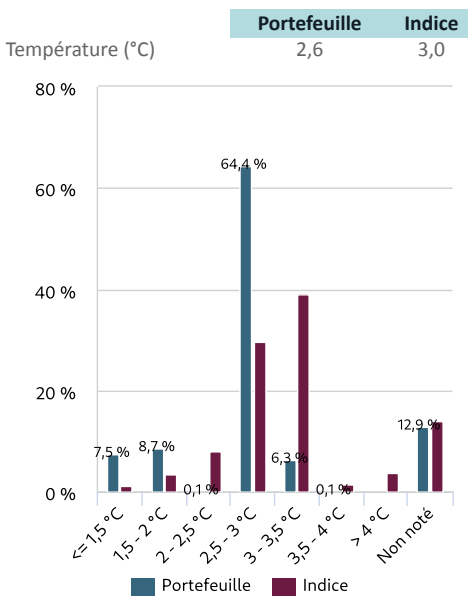
Amundi intègre, quand cela est pertinent, des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier le score de température du portefeuille.

Amundi utilise trois fournisseurs de données pour calculer le score de température des portefeuilles : Iceberg Data Lab, Trucost et CDP. Leurs méthodologies sont proches : ils analysent les données historiques et/ou les cibles publiées par les émetteurs sur la réduction de carbone afin d'obtenir un score de température moyen.

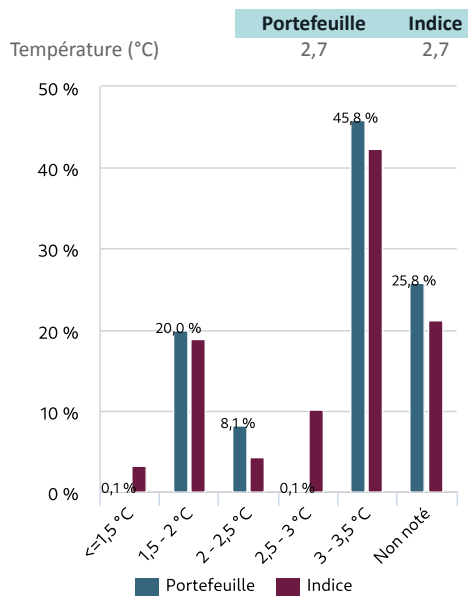
Il y a cependant des différences notables entre les trois méthodologies:

- Les trois fournisseurs analysent l'ambition de l'émetteur. Cependant, Trucost et Iceberg Data Lab intègrent les émissions passées dans leurs estimations des trajectoires.
- Iceberg Data Lab est le seul fournisseur à tenir compte de façon pro-active de la crédibilité des émetteurs. Ils analysent les actions mises en place par rapport aux engagements des émetteurs.
- Beaucoup d'émetteurs n'ont pas encore publié d'objectif de réduction d'émissions carbone. En conséquence, CDP a choisi d'appliquer une trajectoire 3.2°C degré par défaut pour ces émetteurs.
- Trucost a développé une méthodologie plus précise pour agréger les températures au niveau d'un portefeuille. Au lieu d'utiliser une moyenne pondérée, Trucost prend en compte les budgets carbone de chaque entreprise par rapport à un scénario de référence afin de les agréger au niveau d'un portefeuille.

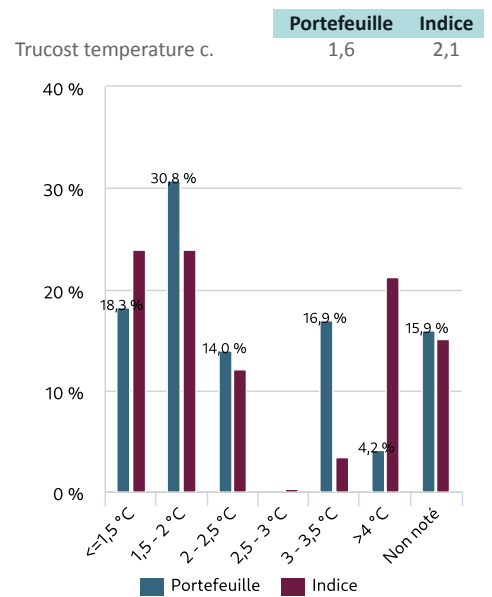
Méthode 1 - Température Iceberg Data Lab (°C)



Méthode 2 - Température CDP (°C)



Méthode 3 - Température Trucost (°C)



Politiques d'exclusion

Politique d'exclusion du charbon thermique

La combustion du charbon est le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine. En 2016, Amundi a mis en place une politique sectorielle dédiée au charbon thermique, déclenchant l'exclusion de certaines sociétés et émetteurs. Chaque année depuis cette date, Amundi a progressivement renforcé les règles et seuils de sa politique sur le charbon thermique.

Amundi exclut :

- Les entreprises minières, les entreprises de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets charbon bénéficiant d'un statut autorisé et qui sont en phase de construction, tels que définis dans la liste des développeurs charbon établie par le groupe Crédit Agricole,
- Les entreprises dont les projets relatifs au charbon sont au premier stade de développement, y compris annoncé, proposé, avec un statut pré-autorisé, font l'objet d'un suivi annuel.
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir du charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse ;
- Toutes les sociétés de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil compris entre 20 % et 50 % du revenu total et présentant une trajectoire de transition insuffisante (Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan de sortie) ;
- Les entreprises réalisant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 70 MT ou plus, sans intention de réduction.

L'élimination progressive du charbon est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. C'est la raison pour laquelle Amundi s'est engagée à éliminer progressivement le charbon thermique de ses investissements d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans les autres pays. Conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et aux accords de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et recommandations du Comité scientifique du Crédit Agricole, qui prend en compte les scénarios conçus par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Rapport d'analyse du climat et les "Science Based Targets".

Champ d'application de la politique d'exclusion

Cette politique est applicable à toutes les sociétés mais elle affecte principalement les entreprises minières, les services publics et les sociétés d'infrastructure de transport. Cette politique s'applique à toutes les stratégies de gestion active et à toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion pour les entités suivantes du Groupe Amundi : Amundi Asset Management, BFT IM, CPR AM et SGG.

Utiliser notre position d'investisseur pour inciter les émetteurs à abandonner progressivement le charbon

Amundi a instauré un engagement auprès des sociétés exposées au charbon thermique. Nous leur demandons de publier publiquement une politique d'élimination du charbon thermique conforme au calendrier d'élimination 2030/2040 d'Amundi.

Pour les entreprises :

(i) Exclues de l'univers d'investissement actif d'Amundi, selon notre politique et celles

(ii) Dont les politiques de charbon thermique sont telles qu'Amundi les considère comme retardataires

La politique d'Amundi consiste à voter contre la décharge du Conseil ou de la Direction ou la réélection du Président et de certains Administrateurs.

Politique d'exclusion des combustibles fossiles non conventionnels

Depuis le 31 décembre 2022, Amundi exclut également les entreprises dont l'activité est exposée à plus de 30% à l'exploration et à l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (couvrant le "pétrole et le gaz de schiste" et les "sables bitumineux").

Cas des ETFs et des fonds indiciels ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent, dans la mesure du possible, la politique d'exclusion d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

Plan d'amélioration continue

Compte tenu du large spectre de classes d'actifs et régions du monde dans lesquelles Amundi investit pour compte de tiers, qui pour certaines ne bénéficient pas encore des cadres d'analyses ou des données nécessaires à la détermination d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, la mise en place de telles stratégies d'alignement sur l'ensemble des activités de gestion reste un défi.

Par ailleurs, Amundi est une société de gestion d'actifs pour compte de tiers. Son activité de gestion est encadrée par des contrats entre Amundi et ses clients qui déterminent l'objectif d'investissement des portefeuilles de gestion que les clients délèguent à Amundi, notamment en termes de niveau de risque attendu, d'attente de rendement et de contraintes de diversification et de préférences de durabilité. Adopter des contraintes liées à une trajectoire d'alignement avec l'Accord de Paris nécessite à cet effet d'obtenir l'accord de nos mandataires. C'est pourquoi Amundi a initié une stratégie de dialogue actif avec ses clients afin de leur offrir la possibilité d'investir dans des produits qui intègrent dans leur stratégie des caractéristiques d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et de les conseiller dans cette prise de décision.

1. Stratégie Climat du groupe Amundi en soutien des objectifs de neutralité carbone de l'Accord de Paris

- Le Conseil d'administration de la société mère de la société de gestion intègre depuis fin 2020 les enjeux sociaux et environnementaux dans sa gouvernance et analyse trimestriellement les progrès via des indicateurs clés liés au climat et à l'ESG ;
- Une journée de séminaire stratégique dédiée a permis aux membres du Conseil de définir la stratégie à déployer et les axes concrets de mise en œuvre du nouveau Plan Sociétal « Ambition 2025 » ;
- Un comité stratégique ESG & Climat mensuel, présidé par la Directrice générale, définit et valide la politique ESG et climat applicable aux investissements et pilote les principaux projets stratégiques ;
- Engagements pris dans le cadre de la *Net Zero Asset Managers initiative*, à laquelle Amundi a adhéré en Juillet 2021 :
 - Une cible de 18% des encours d'Amundi aligné Net Zéro d'ici 2025 (i.e., ces 18% seront uniquement constitués de fonds et mandats avec des objectifs compatibles avec une trajectoire Net Zéro d'ici 2050) ;
 - -30% d'intensité carbone (tCO₂e/€m de revenus) d'ici 2025 et -60% d'ici 2030 pour tous les portefeuilles soumis au NZIF (*Net Zero Investment Framework* - Ensemble d'actions, de mesures et de méthodologies grâce auxquelles les investisseurs peuvent maximiser leur contribution pour atteindre l'objectif d'alignement Net Zéro) ;
- D'ici 2025, Amundi proposera également sur l'ensemble des grandes classes d'actifs, des fonds ouverts de transition vers l'objectif Net Zéro 2050 ;
- Atteindre 20 Md€ d'encours sur les fonds dits à impact (dont des fonds de contribution positive aux objectifs de l'Accord de Paris) ;
- Renforcement des règles d'exclusions sectorielles ciblées ;
- Amundi investit des ressources significatives afin de permettre une meilleure prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion de portefeuille :
 - Augmentation significatives de la taille de son équipe ESG ;
 - Lancement d'ALTO* Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux.

2. Actions déployées et changements stratégiques et opérationnels introduits afin d'intégrer durablement le climat au sein de la stratégie

- Intégration progressive des objectifs ESG dans l'évaluation de performance des commerciaux et des gérants de portefeuille pour intégrer cette dimension dans la rémunération variable. Développement d'un programme de formation sur le climat et l'ESG construit avec les experts Amundi pour l'ensemble du personnel afin que chaque employé reçoive une formation adaptée ;
- Mise en place d'une méthodologie de notation, afin d'évaluer, dans une approche « best-in-class », les efforts de transition des émetteurs par rapport à un scénario Net Zéro. Les portefeuilles concernés auront pour objectif affiché d'ici 2025 d'avoir un profil de transition environnementale meilleur que celui de leur univers d'investissement de référence ;
- La transition vers une économie bas-carbone fait partie des axes stratégiques de notre politique d'engagement et Amundi a pris l'engagement d'étendre à 1 000 entreprises supplémentaires le périmètre d'entreprises avec lesquelles nous engageons un dialogue continu sur le climat, avec l'objectif que ces entreprises définissent des stratégies crédibles en matière de réduction de leur empreinte carbone, de les faire voter en Assemblée Générale et que leurs dirigeants engagent une partie de leur rémunération sur ces stratégies.

Amundi continuera de faire évoluer sa stratégie climatique dans les années à venir, selon les scénarios scientifiques de référence et en lien étroit avec les objectifs de ses clients, à la fois en investissant dans les solutions d'accélération de la transition et en alignant progressivement ses portefeuilles sur l'objectif de neutralité 2050.

2. La stratégie d’alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l’alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.

Indicateurs extra-financiers

La question de l’impact des entreprises sur la biodiversité est fondamentale. En 2022, Amundi a pu amorcer le déploiement de données qui lui permettront de calculer l’empreinte biodiversité de ses portefeuilles.

La métrique retenue pour afficher l’**empreinte biodiversité** est le **MSAppb* par bEUR** (1) . Celle-ci permet de quantifier l’impact des activités des entreprises et de leur chaîne de valeur sur leur environnement. L’empreinte biodiversité d’une entité s’obtient en divisant la valeur d’impact (**MSA.ppb***) par la valeur d’entreprise : on obtient le « **MSAppb*/EURb** ». Pour allouer l’impact d’une entreprise à un portefeuille, cette empreinte est multipliée par le montant détenu dans le portefeuille.

Pour quantifier les impacts biodiversité de chaque entreprise, les inventaires physiques amont nécessaires à la conduite de ses activités sont modélisés à partir du chiffre d’affaires régionalisé et sectorialisé, et ce grâce au modèle entrée-sortie EXIOBASE. Ces flux physiques génèrent des pressions sur la biodiversité, pressions modélisées via la suite d’outils Commotools (outil d’analyse des matières premières) développés par CDC Biodiversité. Enfin, le modèle **GLOBIO** (2) permet de traduire ces pressions en impacts, grâce à des données **MSA en %** (3) sur différents écosystèmes.

On obtient en sortie des impacts exprimés en **MSA.km²** (4), équivalent surfacique du MSA et métrique clé du modèle **GBS** (5). Ces impacts sont distingués en 4 "compartiments" selon le biome (terrestre, aquatique eau douce) et la temporalité de l’impact (statique, dynamique). Pour aboutir à une métrique agrégée, le **MSA.km²** subit une double normalisation :

- la normalisation du différentiel entre surface terrestre (~130 millions de km²) et surface aquatique d’eau douce (~10 millions de km²), à l’issue de laquelle on obtient un **MSAppb - MSA.km²** traduit en parties par milliard ("parts per billion") et exprimé en fraction surfacique de leur biome respectif.
- la normalisation du différentiel entre impacts statiques (produits depuis l’état initial jusqu’à aujourd’hui) et dynamiques (produits sur l’année d’exercice), à l’issue de laquelle on obtient le **MSAppb*** - métrique qui intègre ("time integrated") l’impact statique dans l’empreinte de l’année d’analyse en l’amortissant sur le délai nécessaire à la reconstitution de la biodiversité sur la surface en question (6).

Cette double-normalisation permet d’avoir un indicateur prenant en compte toutes les dimensions de l’impact des activités d’une entreprise sur la biodiversité.

	Portefeuille	Indice		Portefeuille	Indice
Empreinte biodiversité (MSAppb* /Md€)	71	63	Notable (entreprises et états)	77,39%	99,83%
Impact sur la biodiversité (MSAppb*)	65	-	Noté	72,50%	81,24%

(1) MSAppb*/Md€ (BIA, Biodiversity Impacts Analytics – Carbone 4 Finance) : agrège les données à la fois statiques et dynamiques des environnements terrestres et aquatiques : les impacts statiques résultent de l’accumulation passée des pertes en biodiversité ; les impacts dynamiques représentent les impacts survenus dans l’année considérée. Le MSAppb* ramené à la valeur d’entreprise est égal à l’empreinte biodiversité d’une entreprise, le MSA.ppb*/Md€

(2) Modèle GLOBIO : développé par un consortium créé en 2003 composé du PBL, de l’UNEP GRID-Arendal(13) et de l’UNEP-WCMC. Le modèle a été conçu pour calculer l’impact de pressions environnementales sur la biodiversité dans le passé, le présent et le futur. Il est fondé sur des relations de pressions-impacts issues de la littérature scientifique. GLOBIO n’utilise pas en entrée de données sur les espèces pour produire ses résultats. A la place, des données spatiales sur les différentes pressions environnementales sont mobilisées et un impact sur la biodiversité est estimé. Ces pressions sont principalement issues du modèle Integrated Model to Assess the Global Environment (IMAGE)

(3) MSA (GLOBIO): le « Mean Species Abundance » est un indicateur qui affiche le pourcentage d’intégrité de la biodiversité locale

(4) MSA.m2 (GBS) : version surfacique du MSA%. Une perte de 1 MSA.m2 équivaut à l’artificialisation de 1m2 d’un écosystème naturel vierge

(5) Modèle GBS (Global Biodiversity Score) : exprimé dans une métrique surfacique, le MSA.m2, a été construit par CDC Biodiversité. Calculer l’empreinte biodiversité d’une entreprise via le GBS revient à établir un lien quantitatif entre son activité et des impacts sur la biodiversité. Ces impacts sont la conséquence de la contribution de l’activité économique de l’entreprise aux différentes pressions menaçant la biodiversité que la CDB regroupe en cinq catégories : l’utilisation des terres, les pollutions, l’introduction d’espèces invasives, le changement climatique et la surexploitation des ressources

(6) La méthodologie considère qu’il faut 50 ans pour qu’un écosystème revienne à son état d’origine.

Plan d'amélioration continue

Le sujet de la biodiversité, intrinsèquement lié à celui du dérèglement climatique, occupe une place de plus en plus importante dans nos sociétés, dans la recherche, mais aussi dans les considérations économiques. La biodiversité fait partie des thèmes de l'analyse ESG d'Amundi. Elle se reflète dans la grille méthodologique via le critère « Biodiversité & Pollution » et participe ainsi à la construction de la note ESG des émetteurs. Amundi est également particulièrement attentive aux controverses liées à la biodiversité. En 2022, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement. De plus, le sujet a figuré parmi les thématiques d'analyse prioritaires de l'équipe de Recherche ESG en 2022, ce qui s'est traduit par la réalisation d'une série de papiers de recherche intitulée « Biodiversity: it's time to protect our only home » en dix parties. Les deux premières ont été publiées en 2022 tandis que les suivantes seront mises en ligne en 2023.

Le sujet de la biodiversité représente un point d'attention particulier dans le dialogue avec les sociétés dans lesquelles Amundi est investie. Suite aux campagnes lancées en 2019 sur le plastique, en 2020 sur l'économie circulaire, en 2021 sur la biodiversité, Amundi a renforcé le dialogue actif en 2022 avec les entreprises en poursuivant sa campagne d'engagement dédiée à la stratégie biodiversité dans huit secteurs différents. En raison des limites liées aux données disponibles sur le sujet, le premier objectif de cet engagement est d'établir un état des lieux de la prise en compte de la biodiversité par les entreprises, puis de leur demander d'évaluer la sensibilité de leurs activités à cette perte de biodiversité, ainsi que de gérer l'impact de leurs activités et produits sur la biodiversité. En 2022, 119 entreprises ont été engagées sur leur stratégie biodiversité. Amundi, dans le cadre de cet engagement, fournit des recommandations dans le but d'une meilleure intégration de ces enjeux dans leur stratégie. Amundi a plus largement renforcé le dialogue actionnarial lié à la préservation du capital naturel. En 2022, 344 entreprises (une entreprise pouvant être engagée sur plusieurs thèmes) ont été engagées à travers différents programmes (dont la promotion d'une économie circulaire et d'une meilleure gestion du plastique, la prévention de la déforestation, et différents sujets notamment liés à la limitation de la pollution ou à la gestion durable des ressources en eau).

Amundi a poursuivi en 2022 son engagement dans les initiatives de place et groupes de travail consacrés à la biodiversité. En 2021, Amundi avait rejoint l'initiative collective d'investisseurs « Finance for Biodiversity Pledge » et s'était ainsi engagée à collaborer et partager ses connaissances, à dialoguer activement avec les entreprises et à évaluer ses impacts et à se fixer des objectifs au sujet de la biodiversité, ainsi qu'à les communiquer publiquement d'ici 2024. De plus Amundi mettra en place un rapport annuel sur la contribution aux objectifs de biodiversités de ces portefeuilles. En 2022, suite à la diffusion du premier cadre relatif aux risques et opportunités liés à la nature et à la biodiversité de la TNFD (Taskforce on Nature related Financial Disclosure ou groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature) cette dernière a lancé des groupes pilotes afin de tester la faisabilité de ce cadre sur différents aspects. Amundi a rejoint un groupe pilote porté par UNEP-FI et CDC Biodiversité, destiné à tester l'approche TNFD, et plus particulièrement l'application du GBS (Global Biodiversity Score ou Score Global Biodiversité) pour les institutions financières.

Amundi vise aussi à faire évoluer sa politique d'investissement en matière de biodiversité autour de plusieurs grands thèmes, comme l'eau ou le plastique, afin de renforcer l'engagement quand nécessaire et exclure les entreprises néfastes au capital naturel. La mise à jour de cette politique sera publiée d'ici 2024.

En termes de données, l'analyse de données relative à l'indicateur biodiversité est aujourd'hui mise en place et une mesure de l'impact biodiversité est proposée au niveau de certains fonds. A ce stade, Amundi ne procède pas à la consolidation de cette donnée au niveau des sociétés de gestion et au niveau groupe.

3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

3.1 Identification des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Au sein d'Amundi, le département Investissement Responsable constitue le centre d'expertise dédié à l'identification et à l'évaluation des risques et des opportunités relatifs aux questions ESG. Ce département fournit aux différentes entités du groupe les évaluations ESG des émetteurs cotés ainsi que les données climat, qui sont utilisés par les gérants de portefeuille.

Le tableau ci-dessous présente la cartographie générale des différents risques ESG identifiés par Amundi, l'approche retenue pour en faire une évaluation ainsi que les fournisseurs de données utilisés pour évaluer et piloter les différents risques identifiés. De ces risques peuvent résulter plusieurs types de conséquences, incluant notamment sans s'y limiter des risques de réputation, de dépréciation de la valeur des actifs, de contentieux ou encore de sous-performance des portefeuilles.

Risque identifié	Description	Evaluation Amundi	Fournisseur de données utilisés
Risques Environnementaux	Résultent de la manière dont une entreprise maîtrise son impact environnemental direct et indirect : consommation d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre l'épuisement des ressources et protection de la biodiversité etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Environnement », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques sociaux	Résultent de la manière dont un émetteur gère son capital humain et ses parties prenantes (autres que les actionnaires). Cela couvre plusieurs notions : l'aspect social lié au capital humain d'un émetteur (prévention des accidents, la formation des salariés, le respect du droit des employés...), ceux liés aux droits de l'homme en général, et les responsabilités envers les parties prenantes.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Social », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de gouvernance	Résultent de la manière dont l'émetteur gère son développement ou résultent de la manière dont l'entreprise organise ses opérations et ses organes de direction, cela peut donner lieu à des pratiques commerciales déloyales, de la fraude ou de la corruption, à des conseils d'administration non diversifiés, à des rémunérations excessives etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier 'Gouvernance », propre à chaque secteur d'activité. Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de controverse	Possibilité qu'un émetteur ou qu'un investissement soit impliqué dans des polémiques, litiges ou événements qui pourraient nuire à sa réputation ou à sa capacité à générer des bénéfices. Peut inclure des pratiques commerciales contestées, des violations de la loi, des scandales financiers, des problèmes environnementaux ou sociaux, ou autres difficultés qui pourraient compromettre la crédibilité ou la durabilité de l'émetteur.	Méthodologie propriétaire associant un filtre quantitatif permettant de définir l'univers qui sera soumis à une évaluation qualitative. Cette dernière donne lieu à une notation sur une échelle de 0 à 5 (5 étant la note la plus mauvaise). Les controverses présentant un score supérieur ou égal à 3 sont considérées sérieuses.	RepRisk, MSCI, Sustainalytics

3.2 Evaluation des risques et des opportunités

L'évaluation des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance présentés dans le tableaux ci-dessus se fait par le biais d'une notation ESG propriétaire attribuée aux émetteurs par les équipes d'Investissement responsable d'Amundi.

Notation des émetteurs privés

Nos analystes ESG sont spécialisés par secteur d'activité. Pour identifier les critères ESG représentatifs des risques et opportunités au sein de chaque secteur d'activité, ils sont chargés :

- De suivre les sujets ESG émergents et établis, ainsi que les tendances de chaque secteur ;
- D'évaluer les risques et opportunités en matière de durabilité ainsi que l'exposition négative aux facteurs de durabilité ;
- De sélectionner les indicateurs (KPI) pertinents et de leur attribuer les pondérations associées.

Notre méthodologie d'analyse ESG repose sur un référentiel de 38 critères qui permet d'établir le profil ESG de chaque secteur d'activité. Parmi les 38 critères considérés, 17 sont génériques, pouvant être appliqués aux entreprises quel que soit leur secteur d'activité, et 21 sont spécifiques, propres aux enjeux de certains secteurs.

La pondération des critères ESG est un élément déterminant de l'analyse ESG. Le modèle d'attribution de poids repose sur une évaluation de matérialité qui peut influencer la valeur d'une entreprise au travers de 4 vecteurs : la réglementation, la réputation, le modèle de développement de l'entreprise et l'efficacité opérationnelle.

Pour pondérer les critères ESG, l'analyste ESG considère la probabilité et l'ampleur de l'impact de chaque vecteur sur les 2 matérialités suivantes (détaillées dans le tableau en fin de section) :

- 1ère matérialité : Capacité de l'entreprise à anticiper et gérer les risques et opportunités de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles ;
- 2ème matérialité : Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité.

Cette approche de l'analyse au travers des deux matérialités permet aux analystes de prioriser les risques en tenant compte des particularités et des événements propres à chaque secteur.

Les pondérations intègrent l'intensité du risque encouru mais également son caractère émergent ou établi ainsi que son l'horizon temporel. Ainsi, les enjeux considérés les plus matériels recevront le poids le plus élevé.

Les notations ESG sont calculées sur la base des critères et des pondérations ESG déterminés par les analystes, en les combinant avec les scores ESG obtenus auprès de nos fournisseurs de données externes. A chaque étape du processus de calcul, les scores sont normalisés en Z-scores. Les Z-scores permettent de comparer les résultats à une population « normale » (écart du score de l'émetteur par rapport au score moyen du secteur, en nombre d'écarts types). Chaque émetteur est évalué avec un score échelonné autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures pratiques des pires pratiques au niveau du secteur. À la fin du processus, chaque entreprise se voit attribuer un score ESG (compris entre -3 et +3) et son équivalent sur une échelle de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. La note D représente les scores moyens (de -0,5 à +0,5); chaque lettre correspond à un écart type.

Il n'existe qu'une seule note ESG pour chaque émetteur, quel que soit l'univers de référence choisi. La notation ESG est ainsi « sector neutral », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou, au contraire, défavorisé.

Dans le cadre de la mise en application du règlement SFDR, Amundi a établi la cartographie des facteurs environnementaux et sociaux jugés matériels dans différents secteurs. Cette cartographie est présentée dans le rapport LEC 29 d'Amundi Asset Management.

		Réglementation	Réputation	Modèle de développement	Efficacité opérationnelle
1 ^{ère} matérialité	Capacité de l'entreprise à anticiper et à gérer les risques et opportunités en matière de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles	✓	✓	✓	✓
2 ^{ème} matérialité	Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité	✓		✓	

Notation des émetteurs souverains

La méthodologie de notation des États a pour objectif d'évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des États à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale. La méthodologie d'Amundi s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques de durabilité et les facteurs de durabilité. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales ouvertes (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux et aux différentes composantes (E, S et G). Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant. Les indicateurs ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs se traduit par une notation ESG allant de A à G.

3.3 Gestion des risques de durabilité

L'approche d'Amundi en matière de gestion des risques de durabilité repose sur les trois piliers suivants qui sont :

- La politique d'exclusion, qui traite les risques ESG les plus significatifs ;
- L'intégration des notes ESG dans les processus d'investissement, qui fournit une compréhension holistique de l'entreprise et permet d'identifier les risques ESG qui lui sont propres. Un indice de référence, représentatif de l'univers d'investissement est défini à cet effet. L'objectif du portefeuille est d'avoir un score ESG moyen supérieur au score ESG moyen de son indice de référence. Par ailleurs, de nombreux produits individuels ou gammes de fonds bénéficient également d'une intégration ESG plus poussée, via une plus forte sélectivité, un niveau de notation ou des indicateurs extra-financiers plus élevés, ou encore une sélection thématique, etc. ;
- La politique de vote et d'engagement, qui permet de déclencher des changements positifs sur la manière dont les entreprises gèrent leur impact sur des sujets essentiels liés à la durabilité, et donc d'atténuer les risques associés.

3.4 Intégration des risques de durabilité au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité

Les risques de durabilité sont intégrés au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques d'Amundi.

Concernant la gestion des risques de durabilité, les responsabilités sont réparties entre :

- Le premier niveau de contrôle, effectué par les équipes de gestion elles-mêmes, et
- Le second niveau réalisé par les équipes de gestion des risques qui peuvent vérifier en permanence la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG.

La direction des risques participe au dispositif de gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi. Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets.

Les règles ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques, au même titre que les autres contraintes de gestion. Elles reposent sur les mêmes outils et les mêmes procédures et couvrent nos politiques d'exclusion ainsi que les critères d'éligibilité et les règles spécifiques aux fonds. Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire. Ce dernier permet de déclencher :

- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification sur les éventuels dépassements afin de les régulariser rapidement.

Le tableau ci-dessous détaille le dispositif de contrôle interne mis en place par Amundi.

Schéma du dispositif de contrôle interne



3.5 Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Nos analystes ESG revoient tous les 18 mois la sélection et les pondérations des 38 critères d'Amundi pour chaque secteur d'activité. Cela permet de vérifier que les critères et leurs pondérations restent pertinents. Nous cherchons continuellement à améliorer notre analyse en évaluant leur matérialité.

La Politique d'Investissement Responsable d'Amundi est mise à jour chaque année.

3.6 Plan d'amélioration continue

Amundi s'efforce d'améliorer l'évaluation et l'intégration des risques de durabilité, y compris les risques climatiques et environnementaux, dans la gestion de ses fonds. L'objectif est de passer d'une approche qualitative à une approche plus quantitative en identifiant les indicateurs clés qui représentent les impacts les plus pertinents pour les portefeuilles, en tenant compte des facteurs climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le projet est structuré en trois étapes :

- Définir une liste d'indicateurs de risque de durabilité, en se concentrant sur les risques matériels et leurs impacts financiers sur les émetteurs ;
- Mettre en œuvre progressivement un suivi de ces indicateurs, en évaluant leurs résultats et en définissant des limites sur la base de ces indicateurs ;
- Améliorer le cadre de gestion des risques ESG, y compris l'intégration des indicateurs dans les stratégies de risque et les restrictions d'investissement.

Nos travaux actuels consistent à identifier les principaux facteurs de risques de durabilité et à les mettre en correspondance avec les variables financières des émetteurs. Ces travaux s'achèveront avec la validation et l'approbation du nouveau cadre en ligne avec la gouvernance ESG d'Amundi.

Les indicateurs préliminaires envisagés comprennent des mesures qui quantifient les impacts potentiels des risques de durabilité en termes de matérialité financière et l'utilisation de « proxy » pour le risque de réputation. L'étape suivante, prévue pour le second semestre de l'année en cours, consiste à suivre les indicateurs de risque de durabilité définis et à évaluer leur impact sur les portefeuilles gérés. Ce suivi alimentera les discussions avec les équipes de gestion des portefeuilles et sera inclus dans les différents rapports de gestion des risques. La dernière étape se concentrera sur l'amélioration du cadre de gestion des risques ESG et la définition éventuelle d'alertes ou de limites de risque internes basées sur les indicateurs. Cette étape devrait être achevée au cours du premier semestre 2025.

Il convient de noter que les délais, les indicateurs et les objectifs de mise en œuvre peuvent faire l'objet de modifications tout au long du projet.